

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

TOME 2a – Stratégie territoriale

JANVIER 2026

SOMMAIRE

.....	6
1	6
PREAMBULE	6
I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	7
I.1 - Prise de conscience internationale et urgence d'action	7
I.2 - Objectifs nationaux	8
a - Loi LTECV	8
b - La Stratégie Nationale Bas Carbone	8
c - Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	9
d - Loi Energie Climat	9
e - Loi Climat et résilience	9
I.3 - Objectifs régionaux	9
II. PRESENTATION DE LA PHASE STRATEGIE	10
II.1 - Principe	10
II.2 - Une démarche coconstruite avec les acteurs du territoire	11
.....	12
2	12
SCENARISATION	12
I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE SCENARISATION	13
I.1 - La scénarisation	13
I.2 - Présentation des scénarios	13
II. PRESENTATION DES SCENARIOS	14
II.1 - Scénario fil de l'eau	14
a - Présentation	14
b - Trajectoire énergétique et carbone	14
II.2 - Scénario réglementaire	16
a - Présentation	16
b - Trajectoire énergétique et carbone	16
II.3 - Scénario « Négawatt 2017 »	18
a - Présentation	18
b - Trajectoire énergétique et carbone	18

II.4 - Comparaison finale des scénarios.....	20
.....	21
3.....	21
STRATEGIE QUANTITATIVE.....	21
I. LE CHOIX D'UN SCENARIO AMBITIEUX MAIS REALISTE, PRENANT COMPTE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE.....	22
I.1 - Positionnement sur le scénario.....	22
a - Choix du scénario partagé.....	22
b - Principales hypothèses.....	22
I.2 - Contraintes liées à l'accroissement démographique.....	23
II. OBJECTIFS RETENUS POUR LA STRATEGIE.....	24
II.1 - Objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques.....	24
a - Objectifs absolus.....	24
b - Objectifs relatifs.....	24
II.2 - Objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre	27
a - Objectifs absolus.....	27
b - Objectifs relatifs.....	27
II.3 - Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques.....	30
II.4 - Objectifs de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)	31
a - Production de chaleur	32
b - Production d'électricité.....	32
.....	34
4.....	34
STRATEGIE QUALITATIVE.....	34
AXE 1 : MAINTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE.....	37
1.1 - Lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements.....	37
1.1.1 - Encourager et communiquer sur les écogestes.....	37
1.1.2 - Accompagner la transition énergétique dans le parc existant.....	37
1.3 - Rechercher l'exemplarité dans les nouvelles constructions	38
1.4 - Fédérer un réseau d'acteurs et développer une filière locale de rénovation énergétique.....	38
1.2 Façonner un territoire adaptable et résilient aux conséquences de la crise climatique.....	38
1.2.1 – Engager le territoire dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)	38
1.2.2 - Renforcer la renaturation et la végétalisation	38
1.2.3 - Renforcer la protection du territoire face aux risques naturels.....	39
1.3 - Offrir un cadre de vie sain et apaisé aux habitants du territoire	39
1.3.1 – Réduire l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique.....	39
3.2 – Développer une stratégie de lutte contre la pollution lumineuse	40
3.3 – Réduire l'exposition des habitants au bruit.....	40

AXE 2 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES MOBILITES EN PROMOUVANT DES MODES DE DEPLACEMENTS DECARBONES 42

2.1 - Remettre les proximités au cœur du territoire pour réduire les déplacements.....	42
1.1 - Favoriser le télétravail et les espaces de coworking attractifs	42
1.2 - Développer des services et pôles de proximité	42
1.3 - Rapprocher les emplois des lieux de vie.....	42
2.2 - Favoriser les moyens alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle.....	43
2.2.1 - Développer une culture vélo.....	43
2.2.2 - Renforcer l'offre et la desserte en transports en commun.....	44
2.2.3 - Développer une offre de mobilité partagée.....	44
2.3 – Gérer le trafic de marchandises et de transit	45
2.3.1 - Accompagner et favoriser le développement des flottes décarbonées	45
2.3.2 - Accompagner l'optimisation de la chaîne logistique et la livraison du dernier kilomètre.....	45

AXE 3 : DEVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, QUI VALORISE SES RESSOURCES LOCALES..... 47

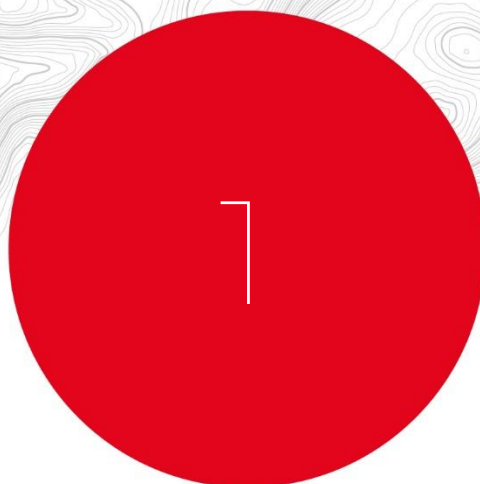
3.1 - Développer les circuits courts alimentaires et soutenir une agriculture locale	47
3.1.1 – Développer les circuits courts et la vente alimentaire directe.....	47
3.1.2 - Promouvoir l'agriculture urbaine et l'alimentation locale	47
3.1.3 - Aider à l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles.....	47
3.2 - Valoriser une économie durable.....	48
3.2.1 - Favoriser un éco-tourisme basé les atouts patrimoniaux du territoire.....	48
3.2.2 – Poursuivre l'accompagnement du monde de l'éducation et impliquer les acteurs de la culture pour sensibiliser la population aux enjeux écologiques et énergétiques	48
3.2.3 – Accompagner les commerces et acteurs économiques dans leur transition environnementale.....	48
3.3 - Protéger les milieux aquatiques et renforcer le grand et petit cycle de l'eau	48
3.1 – Sécuriser la ressource en eau	48
3.2 - Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides.....	48
3.3 - Développer une stratégie de gestion des eaux pluviales	49

AXE 4 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DU PAYS DE MEAUX DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE 51

4.1 - Renforcer l'exemplarité de la collectivité.....	51
4.1.1 - Impliquer l'ensemble des agents et des services dans la transition environnementale.....	51
4.1.2 – Décarboner les infrastructures et équipements publics	51
4.2 - Valoriser et renforcer le rôle du territoire en tant que leader dans la production des EnR dans le respect de l'environnement	51
4.2.1 - Etendre le réseau de chaleur basée en majeure partie sur la géothermie.....	51
4.2.2 - Développer la production d'énergie solaire.....	52
4.2.3 – Continuer l'expérimentation et la diversification du mix énergétique	52
4.2.4 – Impliquer les acteurs industriels dans l'utilisation et la production d'une énergie décarbonée.....	53
4.3 - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire.....	53
4.3.1 - Valoriser les biodéchets (alimentaires et végétaux)	53
4.3.2 – Favoriser le réemploi et le don.....	54
4.3.3 – Mieux gérer les déchets des professionnels.....	54

55

5.....	55
GLOSSAIRE.....	55
.....	57
6	57
ANNEXES	57



PREAMBULE

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

I.1 - Prise de conscience internationale et urgence d'action

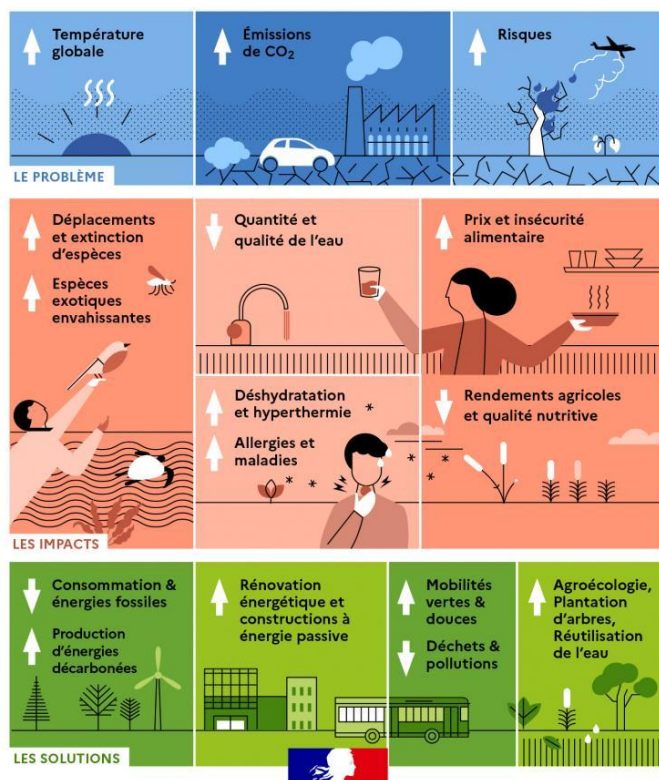
Depuis plusieurs décennies, il est établi que la crise climatique procède d'une origine humaine. Les activités économiques consommatrices de ressources et émettrices de gaz à effet de serre, ainsi que les modes de vie et de consommation sont en cause. En quelques 150 ans, l'évolution du climat est semblable aux évolutions qui se sont produites à l'échelle de plusieurs milliers d'années.

Créé en 1988, le Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), groupement de chercheurs internationaux, réalise des prévisions sur le réchauffement climatique en cours, dont les impacts sur l'environnement (catastrophes naturelles, tensions sur les ressources, disparition de la biodiversité...) et sur l'agriculture à l'échelle mondiale seraient irréversibles. Le 5ème rapport d'évolution du « Changement Climatique » en date de 2014 s'appuie sur 4 trajectoires très différentes allant d'une trajectoire optimiste (RCP2.6) avec un engagement fort des États en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un scénario « pessimiste mais probable » (RCP8.5). Ce rapport montre que le seul scénario permettant d'atteindre un objectif « + 2 °C » est celui qui induit un engagement fort de chacun : États, régions, collectivités, acteurs économiques et citoyens ; il s'agit du scénario RCP2.6.

C'est au regard de ces trajectoires et dernières mesures scientifiques que la communauté internationale s'est réunie lors de la 21e Conférence Internationale sur le Climat (COP21). Elle a adopté en décembre 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris, un objectif visant à contenir la hausse moyenne des températures de la planète en dessous de + 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, à savoir s'inscrire dans la trajectoire la plus optimiste du 5ème rapport du GIEC. Aujourd'hui, ce réchauffement climatique d'origine anthropique est estimé à + 0,84 °C par rapport à l'ère préindustrielle et augmente d'environ 0,2 °C tous les 10 ans : il devrait atteindre +1,5°C entre 2030 et 2052 selon les estimations du GIEC.

Rapport de synthèse du GIEC

Le changement climatique **aujourd'hui**



I.2 - Objectifs nationaux

L'Union Européenne et l'État français ont entrepris, à travers des textes réglementaires multiples et thématiques, de mettre à jour leur législation en vue de répondre aux objectifs internationaux. Après la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2015, les dernières en date portent sur la Loi du 8 novembre 2019 relative à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) révisée en 2020, la loi Énergie-Climat promulguée le 19 novembre 2019, et celle du 20 juillet 2021 dite « Loi Climat et Résilience ».

a - Loi LTECV

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a été promulguée au Journal Officiel le 18 août 2015. Elle vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

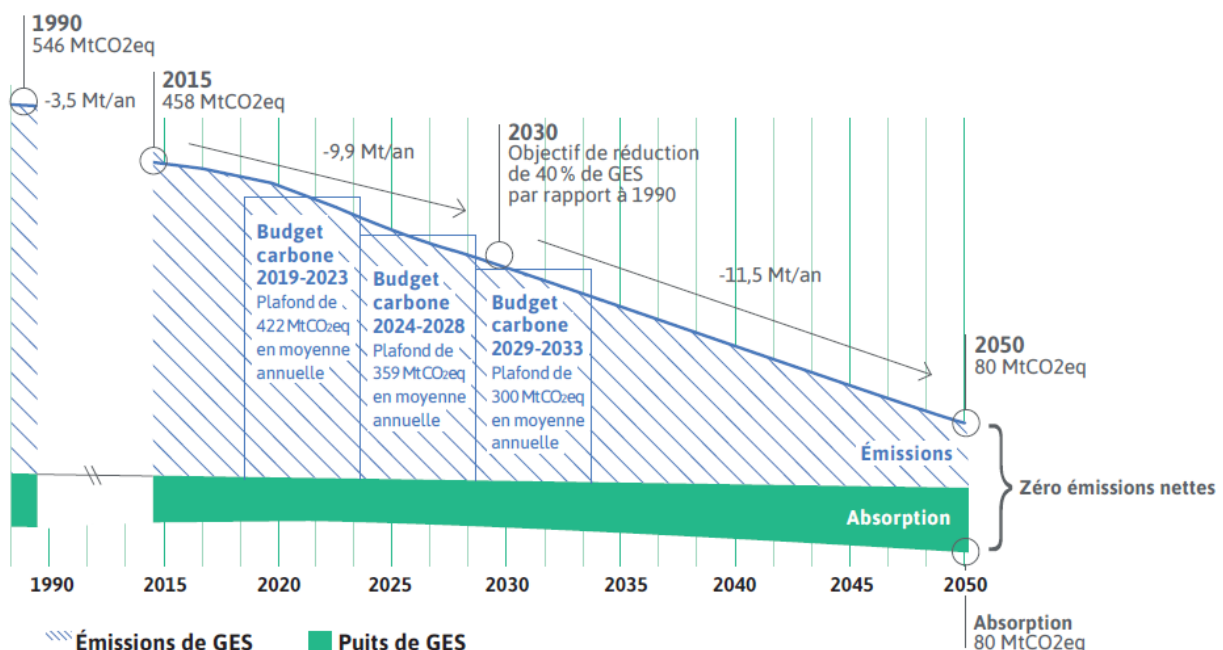
L'ensemble de ses objectifs est précisé ou ajusté régulièrement à travers la publication de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

b - La Stratégie Nationale Bas Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2015. Elle constitue la feuille de route en matière de lutte contre le changement climatique, par la réduction des gaz à effet de serre, en visant une économie bas carbone, circulaire et durable. Sa révision en 2018 a permis de rehausser les ambitions avec pour objectif principal d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 (par rapport à la période de référence de 1990).

La SNBC fixe des budgets-carbone à atteindre à plusieurs horizons et par secteurs (transport, bâtiment, agriculture et foresterie, industrie, énergie et déchets), avec notamment l'objectif de décarbonation complète du secteur des transports et du bâtiment.

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



Evolution des émissions et de l'absorption des GES- Source : Ministère de la transition énergétique

c - Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) est également un dispositif introduit par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV). Définitivement adoptée le 21 avril 2020, elle prévoit deux nouvelles programmations avec des objectifs pour les périodes 2018-2023 et 2024-2028 notamment :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012 ;
- Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrés par les réseaux à l'horizon 2030 ;
- Atteindre en 2030 une part d'énergie renouvelable de 32% dans la consommation finale.

d - Loi Energie Climat

La loi Energie-Climat a été promulguée au Journal Officiel le 19 novembre 2019. Elle vient renforcer les objectifs de la LTECV, notamment en décrétant l'urgence climatique et en renforçant l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 par :

La réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;

- L'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022 ;
- L'obligation d'installer 30% de panneaux solaires ou de végétalisation sur les bâtiments d'exploitation commerciale de plus de 1000m² ;
- La sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale pour atteindre 33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2030 ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien à la filière hydrogène.

e - Loi Climat et résilience

La Loi Climat et Résilience vise à renforcer la lutte contre le dérèglement climatique, en s'appuyant sur les travaux de la Convention Citoyenne sur le Climat (CCC). La CCC a réuni 150 citoyens tirés au sort afin de définir une série de mesures pour accélérer la lutte contre le bouleversement climatique, et atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES de 40 % en 2030 par rapport à la période de 1990.

L'examen du projet de loi en première lecture s'est achevé le 17 avril 2021 et la loi a été approuvée le 22 août 2021. La loi aborde et s'articule autour de 5 grands domaines de la vie quotidienne (Consommer, Produire et travailler, Se déplacer, Se loger, Se nourrir.)

I.3 - Objectifs régionaux

La Région Ile-de-France a voté en juillet 2018 sa nouvelle stratégie Régionale Energie-Climat. La Région souhaite ainsi une nouvelle ambition sur trois piliers : sobriété, production d'énergie renouvelable et réduction de notre dépendance. La nouvelle stratégie énergie-climat votée le 3 juillet 2018 se fixe des objectifs ambitieux à 2030 et 2050.

Pour 2030, la cible est de diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015 en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement amplifié des énergies renouvelables.

Pour 2050, l'objectif est tendre vers une région 100% ENR et zéro carbone grâce à :

- La réduction de 40 % de la consommation énergétique régionale.
- La multiplication par 4 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

II. PRESENTATION DE LA PHASE STRATEGIE

II.1 - Principe

L'élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes. La phase d'élaboration d'une stratégie territoriale vise donc à définir des objectifs ambitieux, en accord avec les objectifs internationaux, nationaux et régionaux, ainsi que des orientations adaptées visant à répondre aux enjeux du diagnostic tout en prenant en compte les réalités territoriales (coûts socio-économiques, contraintes environnementales...).

Le détail de la stratégie territoriale est précisé dans le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 :

La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

La stratégie comprend ainsi deux volets :

- Une stratégie « quantitative », qui vise à définir des objectifs chiffrés en matière de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des émissions de polluants atmosphériques, et de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), à horizon 2050
- Une stratégie « qualitative », qui vise à définir des objectifs qualitatifs, déclinés en axes, orientations et objectifs. Ces objectifs permettent d'intégrer des objectifs plus larges, visant notamment à limiter les effets de la crise climatique par une stratégie d'adaptation (en parallèle du volet d'adaptation), ainsi que de promouvoir un territoire sain préservé des risques et des nuisances.

II.2 - Une démarche coconstruite avec les acteurs du territoire

La démarche d'élaboration de la stratégie territoriale s'est faite de manière coconstruite, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, élus et partenaires.

- Atelier n°1 « Destination TEPOS »

L'atelier n°1 Destination TEPOS, crée par l'association Négawatt en partenariat avec Solagro, est un outil ludique qui permet d'avoir une vision sur la trajectoire possible du territoire en matière de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelables, de manière à viser l'objectif de devenir un territoire à énergie positive. Cet atelier a permis de définir une première ambition de la part du territoire.

- Atelier n°2 « arbre d'actions »

L'atelier arbre d'actions a permis d'élaborer une première version de la stratégie qualitative, avec élus et partenaires du territoire, tout en faisant émerger des premières pistes d'actions.

- Présentation en commission Développement Durable

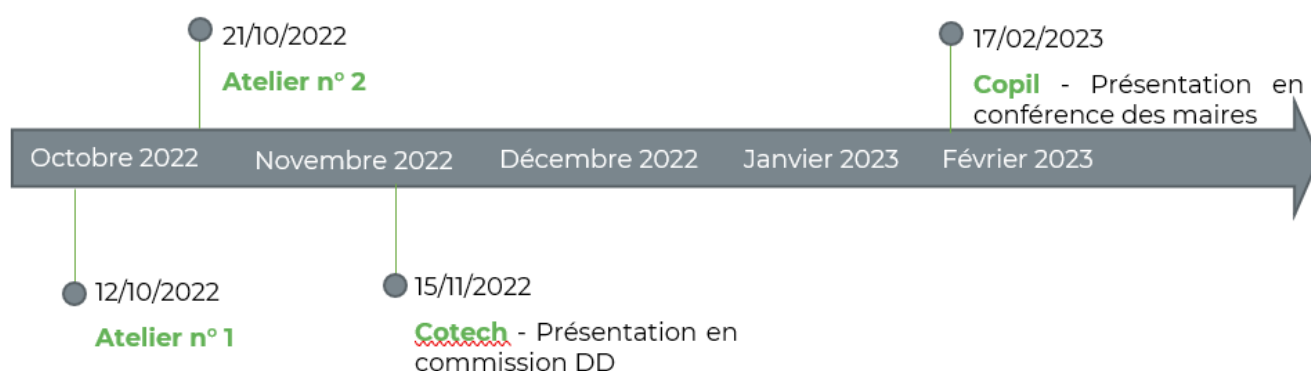
La présentation en commission Développement Durable a permis de modifier certains objectifs de la stratégie.

- Présentation en conseil des maires

La présentation en conseil des maires a acté les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la stratégie.

Il est à noter que la stratégie territoriale a été alimentée avec les attentes des élus, formulées lors du séminaire de lancement, ainsi que les attentes des habitants, exposées durant la première réunion publique.

Calendrier de la procédure d'élaboration de la stratégie territoriale





2



SCENARISATION

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE SCENARISATION

I.1 - La scénarisation

La démarche de scénarisation a été la base de la réflexion sur l'élaboration des objectifs quantitatifs de la stratégie territoriale en matière de réduction des consommations énergétiques et émissions de GES.

Elle vise à scénariser les différentes trajectoires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques sur le territoire, selon différentes hypothèses élaborées sur chacun des secteurs.

I.2 - Présentation des scénarios

Le travail de scénarisation s'est basé sur 4 scénarios représentatifs de différentes trajectoires énergie-carbone sur le territoire de la CAPM :

- Un scénario fil de l'eau

Le scénario fil de l'eau représente l'évolution énergie-climat selon une évolution tendancielle d'après les données passées sur le territoire. Il vise à connaître l'évolution climat-énergie en l'absence de politique de planification énergétique.

- Un scénario réglementaire

Le scénario réglementaire vise à observer l'évolution de la trajectoire énergie-climat selon l'atteinte des objectifs réglementaires nationaux – PPE et SNBC.

- Un scénario « Négawatt »

Le scénario négawatt vise à observer la trajectoire énergie-climat sur le territoire selon la scénarisation effectuée à l'échelle nationale en 2017 par l'association Négawatt.

- Un scénario « partagé »

Le scénario partagé est établi plus finement avec un ensemble d'indicateurs pertinents permettant de faire évoluer les trajectoires d'évolution des émissions de GES et des consommations énergétiques selon les réalités territoriales pour chacun des secteurs.

II. PRESENTATION DES SCENARIOS

II.1 - Scénario fil de l'eau

a - Présentation

Le scénario « fil de l'eau » est basé sur la trajectoire des émissions de GES et consommations énergétiques selon une évolution tendancielle sur le territoire de la CAPM.

L'hypothèse reprend donc l'évolution passée des émissions de GES et de consommations énergétiques sur le territoire, en anticipant les démarches en cours portées par la CAPM et les différents acteurs, ainsi que les évolutions réglementaires à venir.

Le scénario prévoit ainsi, par rapport à 2018 :

A horizon 2030 :

- Une réduction de 3,7 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 7 % des émissions de gaz à effet de serre

A horizon 2050 :

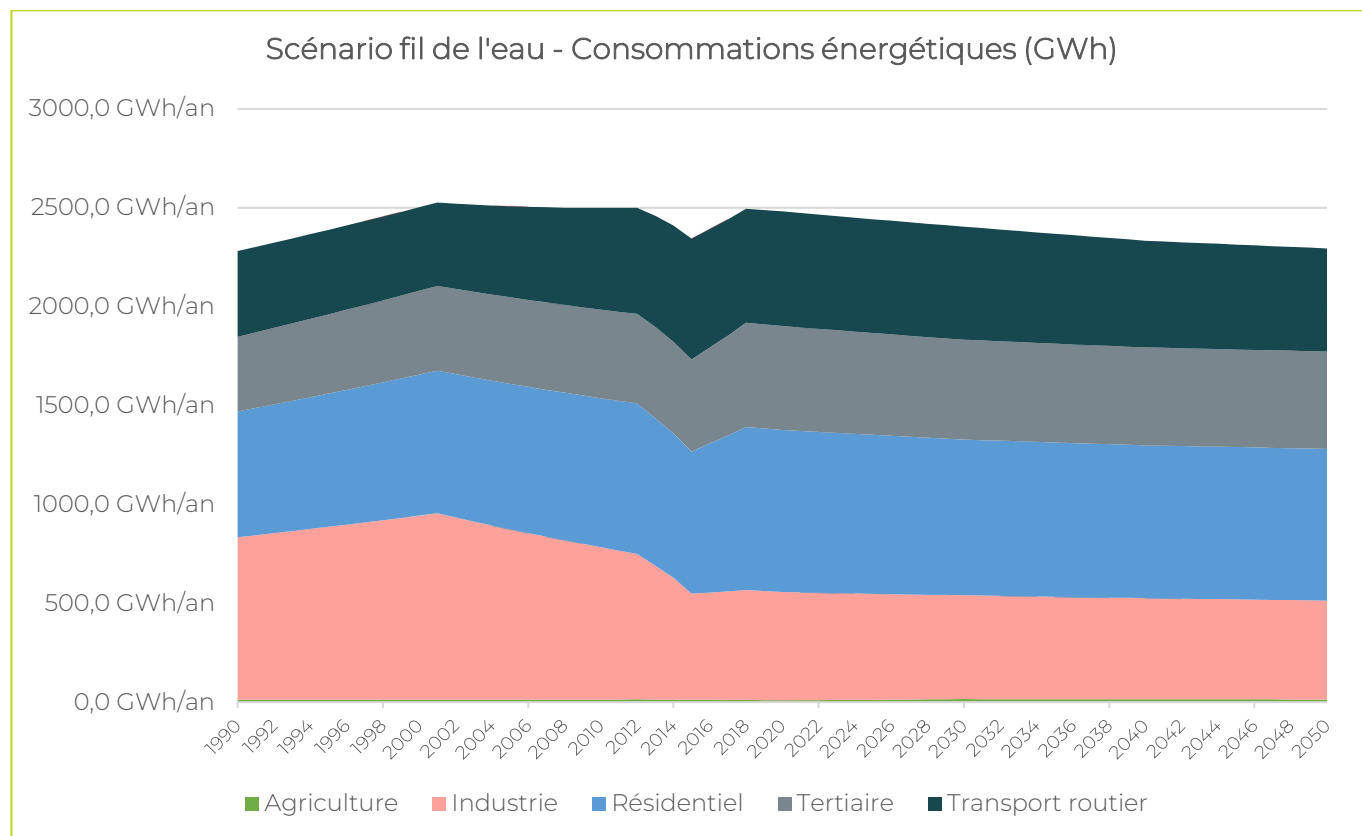
- Une réduction de 8,1 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 15,3 % des émissions de gaz à effet de serre

b - Trajectoire énergétique et carbone

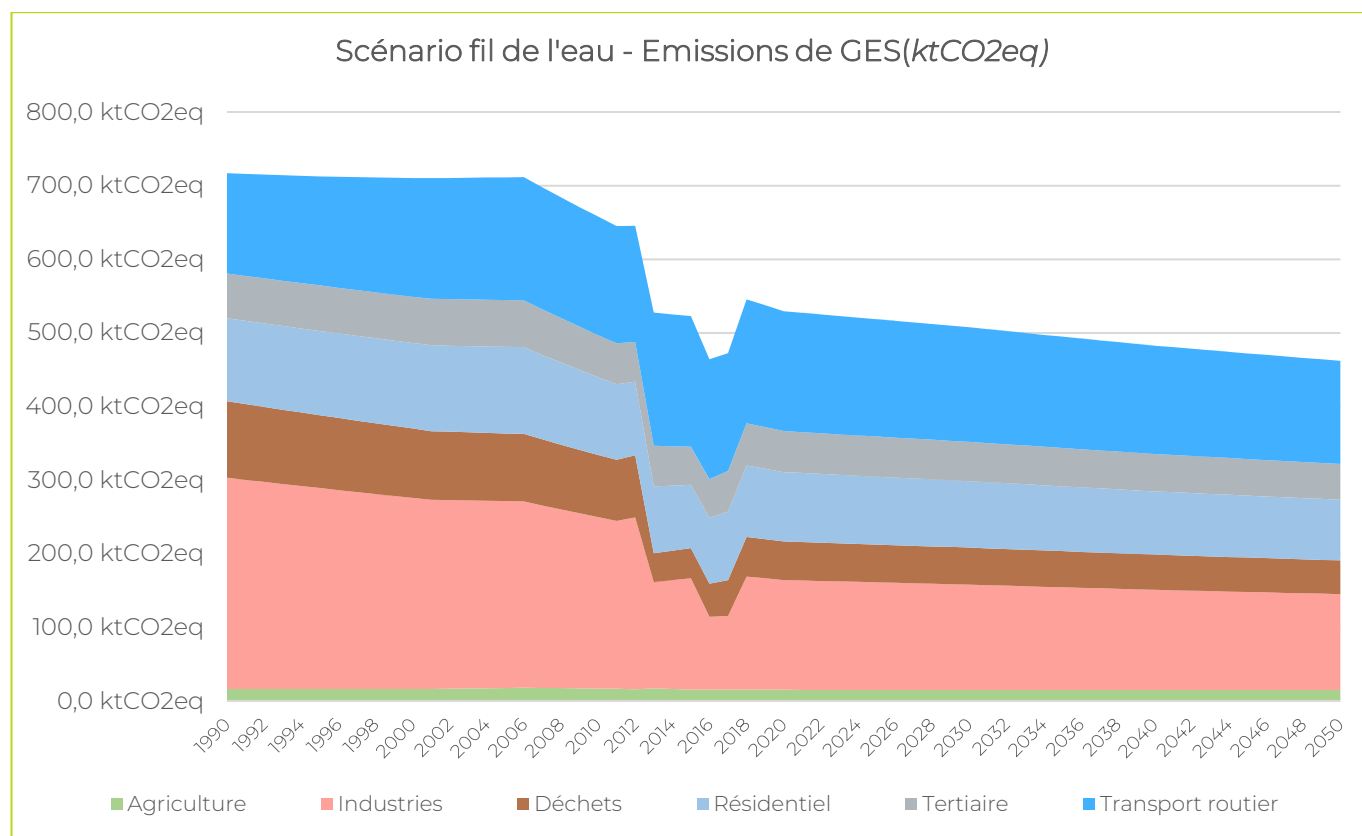
Evolution des consommations énergétiques et émissions de GES à horizon 2030 et 2050 (par rapport à la période 2018) pour le scénario fil de l'eau

Secteurs*	Consommations énergétiques		Emissions de GES	
	2018-2030	2018-2050	2018-2030	2018-2050
Agriculture	30,8 %	15,3 %	-0,7 %	-1,5 %
Industrie	-5,5 %	-9,9 %	-6,9 %	-15,2 %
Déchets	/	/	-6,9 %	-15,2 %
Bâtiment	-4,4 %	-6,8 %	-6,9 %	-15,2 %
Dont Résidentiel	-4,4 %	-6,8 %	-6,9 %	-15,2 %
Dont Tertiaire	-4,4 %	-6,8 %	-6,9 %	-15,2 %
Transport	-0,9 %	-9,6 %	-7,7 %	-16,8 %
TOTAL	-3,7 %	-8,1 %	-7,0 %	-15,3 %

*Le détail des émissions et des consommations énergétiques par secteurs est présenté dans les annexes



Trajectoire des consommations énergétiques à horizon 2050 pour le scénario fil de l'eau



Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 pour le scénario fil de l'eau

II.2 - Scénario règlementaire

a - Présentation

Le scénario règlementaire est basé sur l'évolution des consommations énergétiques et émissions de GES selon l'atteinte des objectifs règlementaires en matière de planification énergétique et climatique à l'échelle nationale.

L'hypothèse reprend ainsi l'évolution climat-énergie selon les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 2019) et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), adaptés au territoire de la CAPM.

Le scénario prévoit ainsi, par rapport à 2018 :

A horizon 2030 :

- Une réduction de 17,2 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 30,2 % des émissions de gaz à effet de serre

A horizon 2050 :

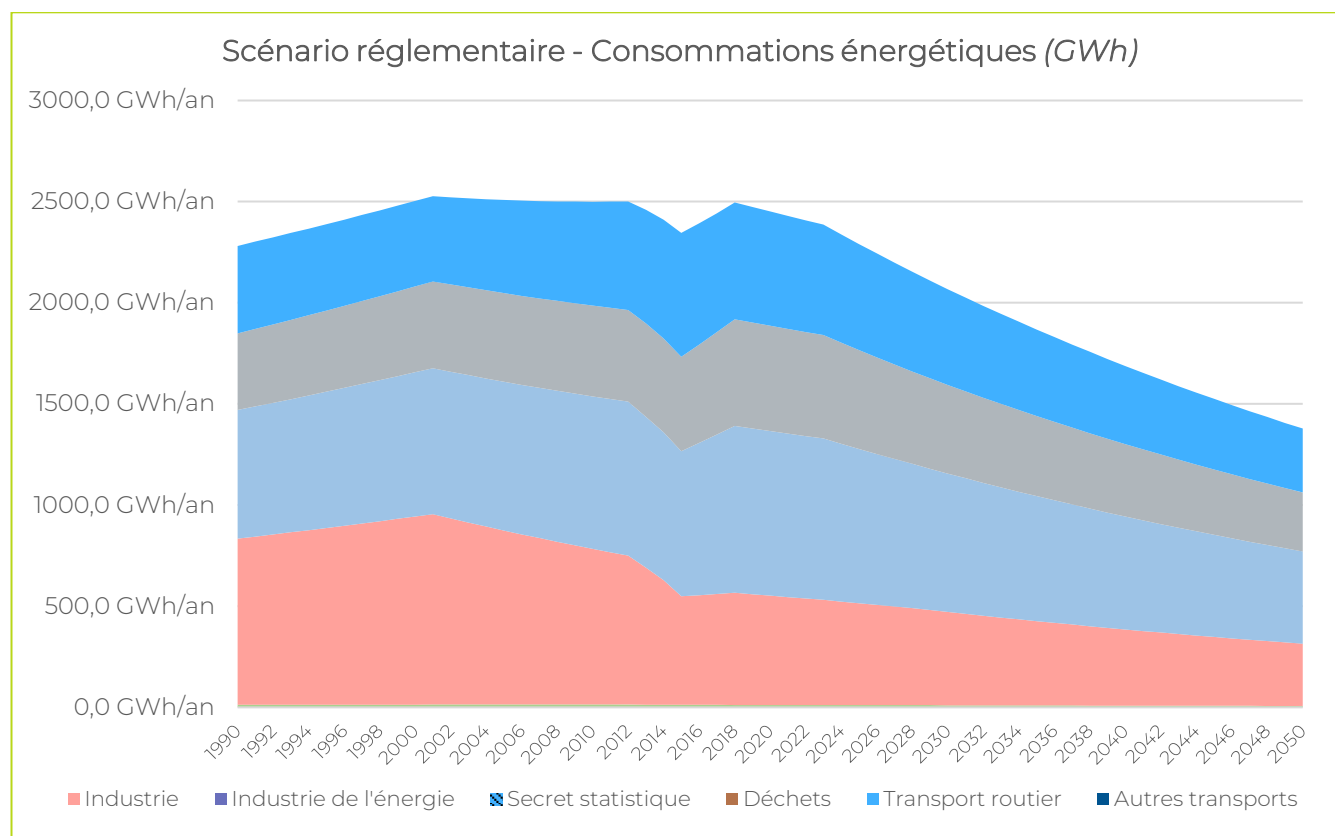
- Une réduction de 44,8 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 85,8 % des émissions de gaz à effet de serre

b - Trajectoire énergétique et carbone

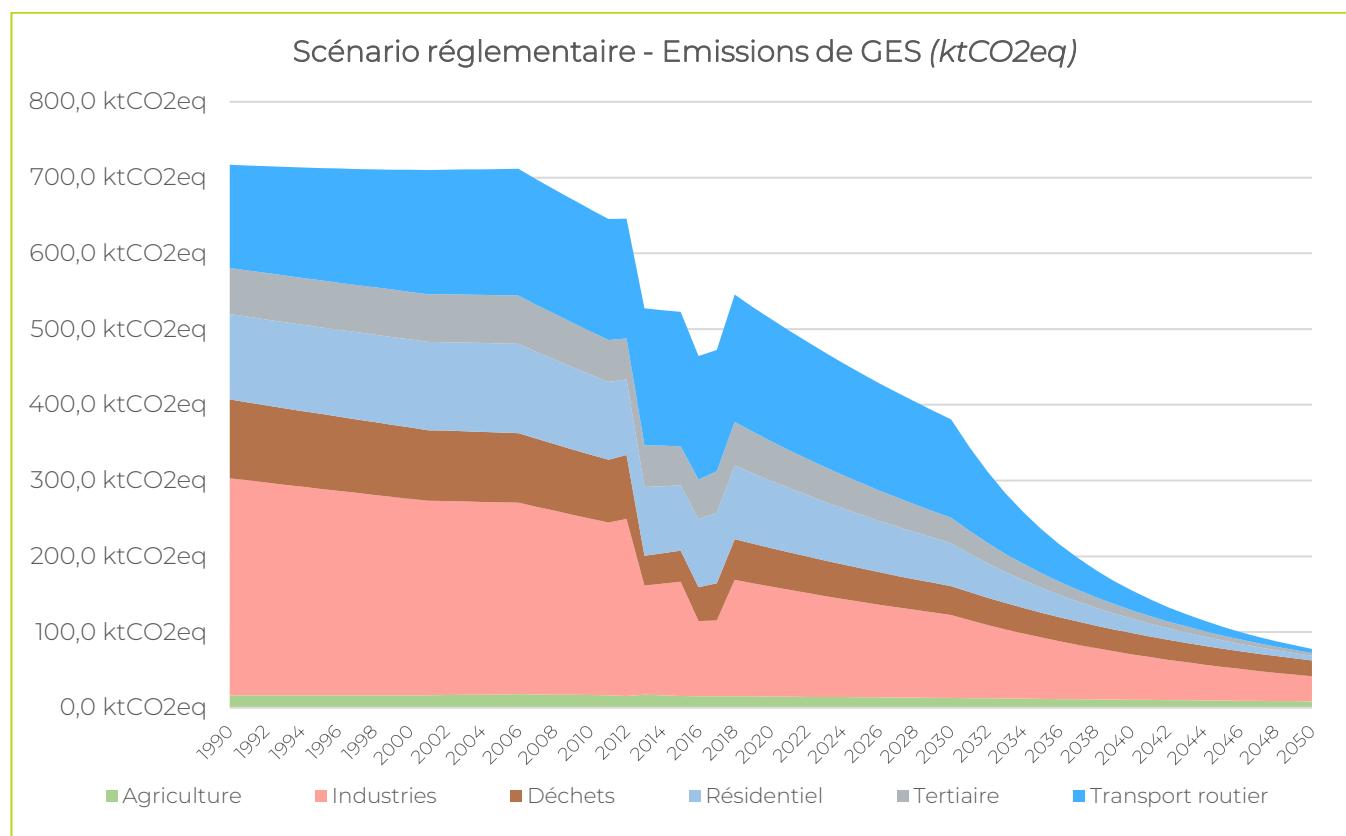
Evolution des consommations énergétiques et émissions de GES à horizon 2030 et 2050 (par rapport à la période de 2018) pour le scénario règlementaire

Secteurs*	Consommations énergétiques		Emissions de GES	
	2018-2030	2018-2050	2018-2030	2018-2050
Agriculture	-12,4 %	-41,6 %	-14,7 %	-43,9 %
Industrie	-16,9 %	-44,6 %	-28,8 %	-78,5 %
Déchets	/	/	-29,4 %	-61,5 %
Bâtiment	-17,0 %	-44,7 %	-41,5 %	-93,5 %
Dont Résidentiel	-17,0 %	-44,7 %	-41,5 %	-93,5 %
Dont Tertiaire	-17,0 %	-44,7 %	-41,5 %	-93,5 %
Transport	-18,0 %	-45,3 %	-22,9 %	-96,9 %
TOTAL	-17,2 %	-44,8 %	-30,2 %	-85,8 %

*Le détail des émissions et des consommations énergétiques par secteurs est présenté dans les annexes



Trajectoire des consommations énergétiques à horizon 2050 pour le scénario règlementaire



Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 pour le scénario règlementaire

II.3 - Scénario « Négawatt 2017 »

a - Présentation

Le scénario Négawatt 2017 est basé sur l'évolution des consommations énergétiques et émissions de GES selon le travail de scénarisation effectué par l'association Négawatt, sur la période 2017-2050, à l'échelle de la France.

L'hypothèse reprend ainsi l'évolution climat-énergie selon les principales hypothèses de l'association :

Le scénario prévoit ainsi :

A horizon 2030 :

- Une réduction de 25,3 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 44,5 % des émissions de gaz à effet de serre

A horizon 2050 :

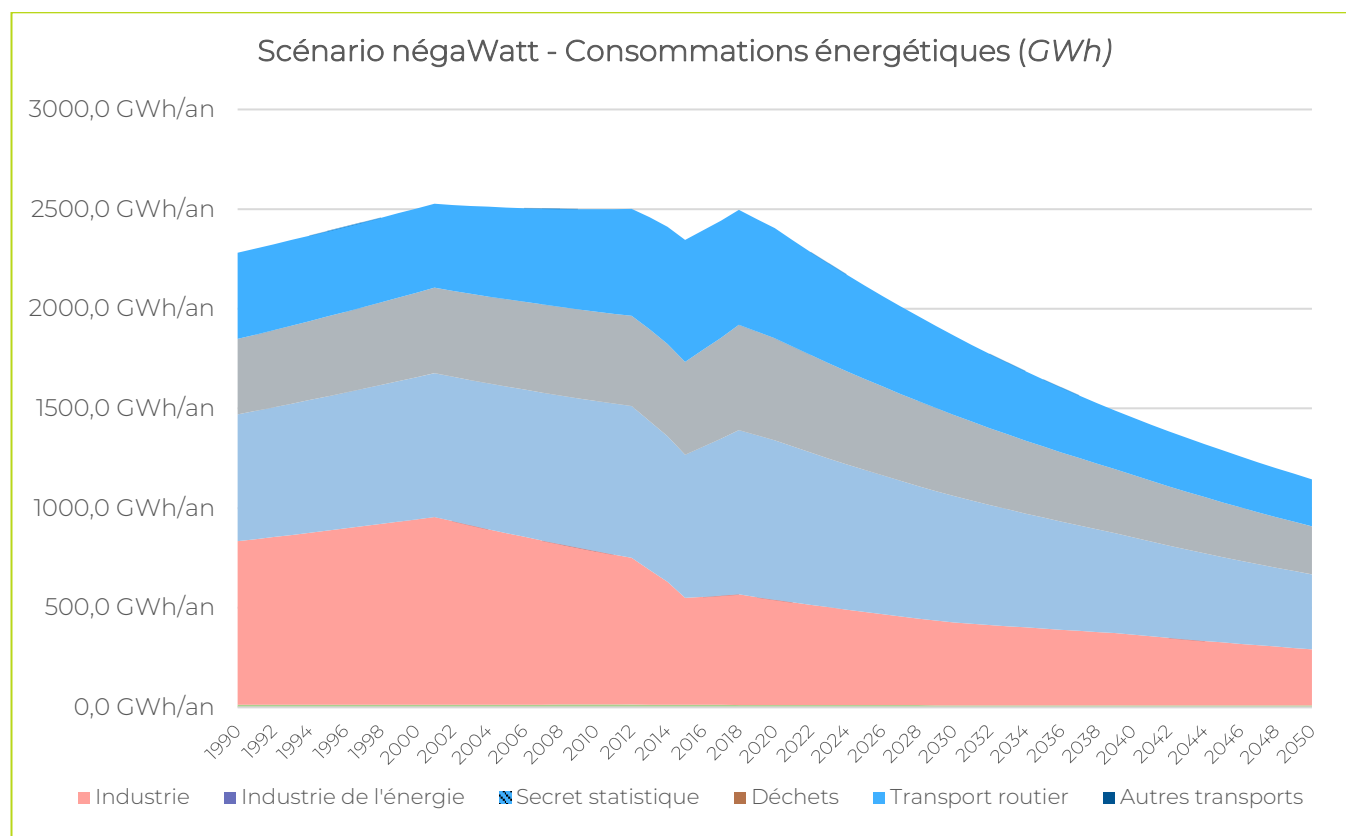
- Une réduction de 54,1 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 92,2 % des émissions de gaz à effet de serre

b - Trajectoire énergétique et carbone

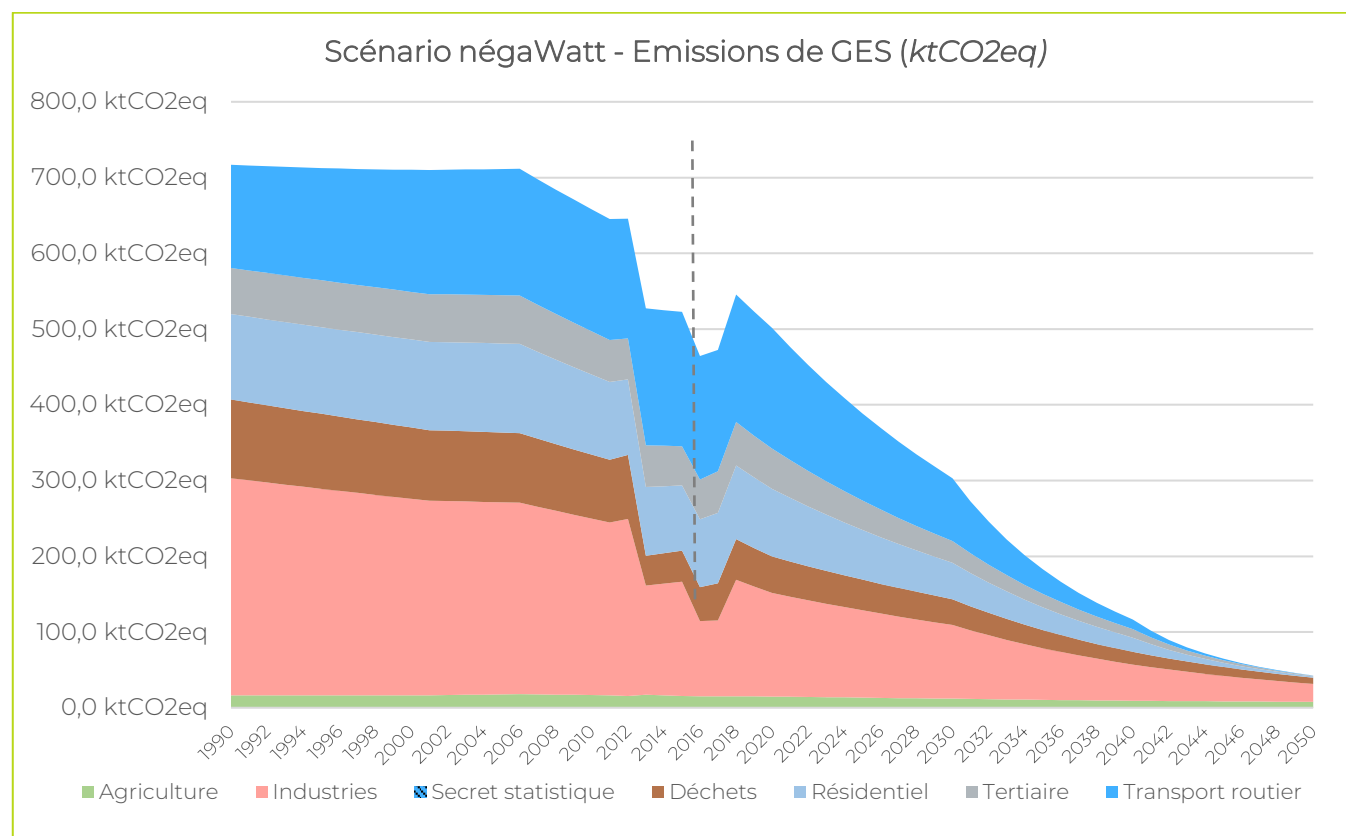
Evolution des consommations énergétiques et émissions de GES à horizon 2030 et 2050 (par rapport à la période de 2018) pour le scénario Négawatt

Secteurs*	Consommations énergétiques		Emissions de GES	
	2018-2030	2018-2050	2018-2030	2018-2050
Agriculture	-12,0 %	-11,1 %	-21,4 %	-48,4 %
Industrie	-25,3 %	-49,4 %	-36,7 %	-84,6 %
Déchets	/	/	-36,7 %	-84,6 %
Bâtiment	-22,9 %	-54,4 %	-50,3 %	-98,3 %
Dont Résidentiel	-22,9 %	-54,4 %	-50,3 %	-98,3 %
Dont Tertiaire	-22,9 %	-54,4 %	-50,3 %	-98,3 %
Transport	-30,9 %	-59,0 %	-50,7 %	-99,8 %
TOTAL	-25,3 %	-54,1 %	-44,5 %	-92,2 %

*Le détail des émissions et des consommations énergétiques par secteurs est présenté dans les annexes

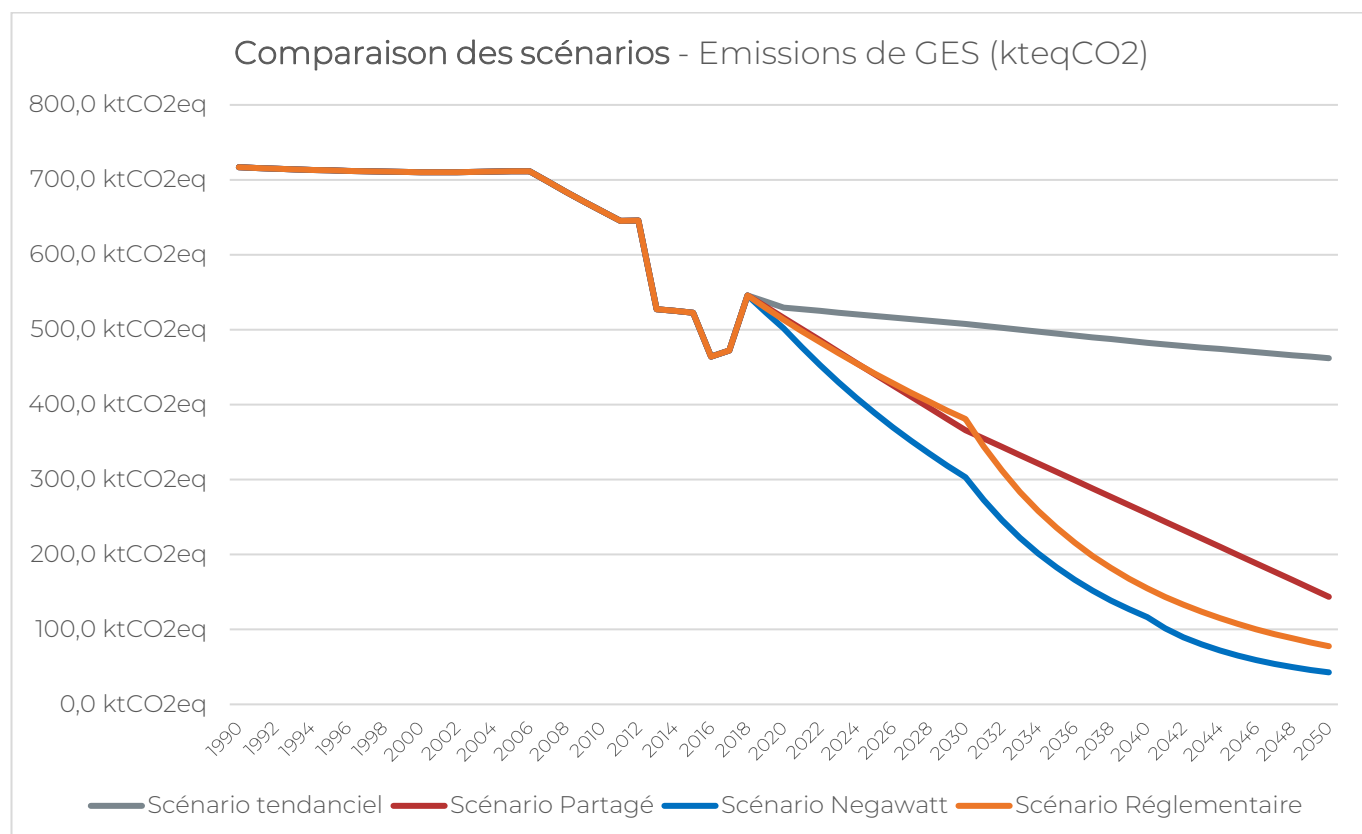
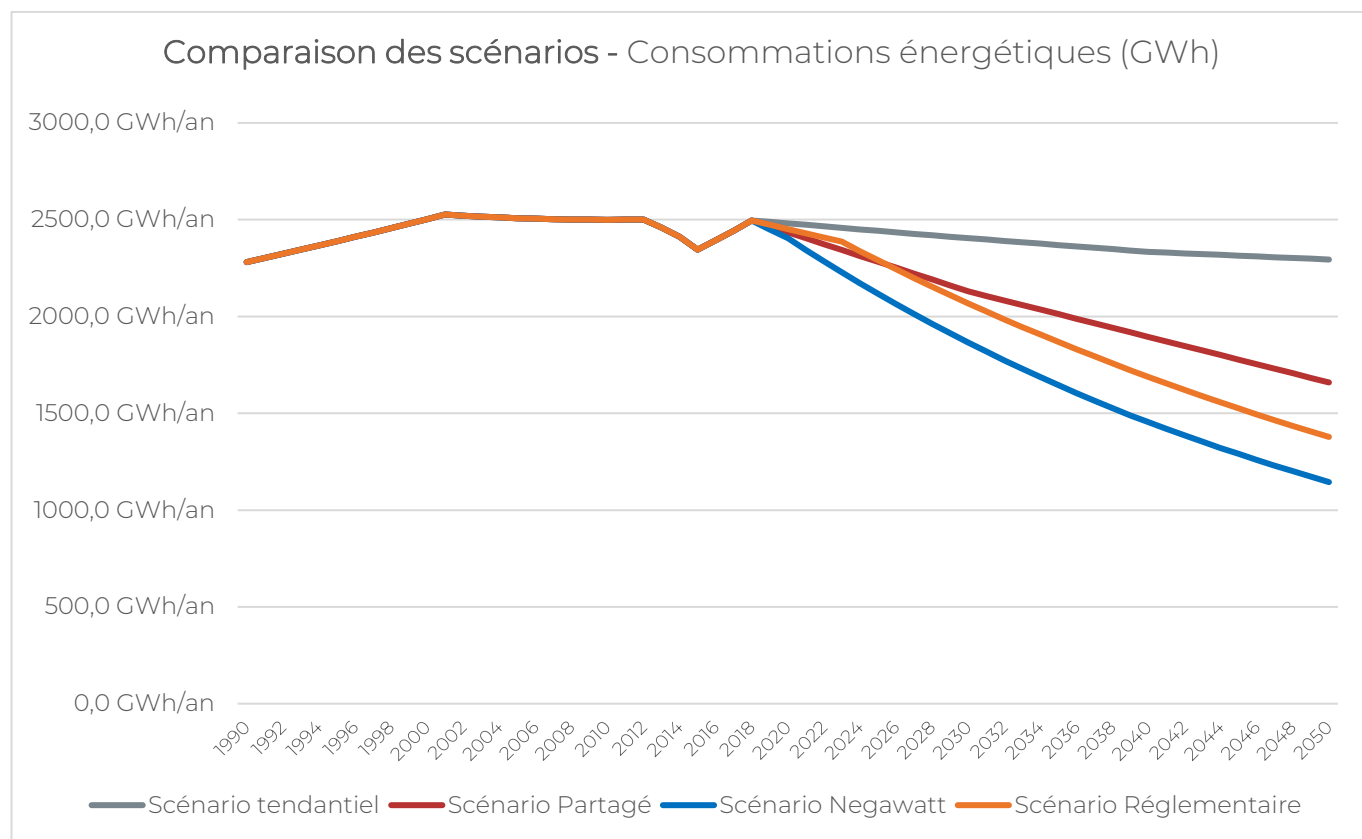


Trajectoire des consommations énergétiques à horizon 2050 pour le scénario Négawatt



Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 pour le scénario négaWatt

II.4 - Comparaison finale des scénarios





3



STRATEGIE QUANTITATIVE

I. LE CHOIX D'UN SCENARIO AMBITIEUX MAIS REALISTE, PRENANT COMPTE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

I.1 - Positionnement sur le scénario

a - Choix du scénario partagé

L'étape de scénarisation des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre a permis à la CA du Pays de Meaux de se positionner sur le choix d'une stratégie territoriale chiffrée à horizon 2030 et 2050.

Le scénario retenu par la CA du Pays de Meaux est donc le scénario « partagé », qui repose sur :

- L'objectivation des trajectoires énergie et carbone du cadre réglementaire (SNBC et PPE) adapté au territoire ;
- L'intégration des réalités territoriales (attractivité démographique et résidentielle) et des enjeux environnementaux (périmètres d'inventaires et de protection, risques, etc.) ;
- La prise en compte des choix des élus lors des ateliers de concertation (atelier TEPOS, ateliers stratégie).

Ce scénario permet d'élaborer des objectifs ambitieux en matière de maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de GES, tout en tenant compte des réalités territoriales.

b - Principales hypothèses

La scénarisation est basée sur un ensemble de 150 indicateurs qui permettent de jouer sur les tendances d'évolutions énergie-climat sur l'ensemble des secteurs (agriculture, résidentiel, tertiaire, industrie, transport, énergie, UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie)).

Les principales hypothèses par secteurs sont les suivantes :

Secteur du bâtiment

- 80 % des bâtiments rénovés (rénovation forte d'ici 2050)
- Amélioration des usages et performance énergétique
- Rénovation prioritaire des passoires énergétiques et thermiques (DPE : F et G)
- 95% de l'éclairage en LED
- Arrêt de l'utilisation du fioul, pour le chauffage, remplacement progressif des chaudières au gaz

Secteur des transports

- Report modal de 15% des déplacements en voiture vers les transports en commun d'ici 2050
- Parc de voiture en 2050 : 85% électrique/hydrogène, 10 % hybride rechargeable, 5 % thermique

Secteur de l'industrie

- Amélioration de la performance énergétique des process énergétique
- Diminution de la part des énergies fossiles
- Permettre une industrialisation écologiquement performante du territoire

Secteur de l'agriculture

- Renforcement production biologique, performance énergétique, autonomie alimentaire...

I.2 - Contraintes liées à l'accroissement démographique

Il est important de prendre en compte que le scénario stratégique choisi par la collectivité repose sur une augmentation importante de la croissance démographique sur le territoire, de l'ordre de 0,9 %/an (donnée utilisée issue des projections du PLH). Ce scénario de croissance, basé sur la forte attractivité du territoire (par sa proximité avec l'agglomération parisienne notamment), d'une valeur trois fois plus élevée que le taux à l'échelle nationale (0,3 %/an), rend ainsi difficile l'atteinte des objectifs fixés par la SNBC et la PPE à l'échelle de la France.

En effet, la croissance démographique induira nécessairement une augmentation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées à l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles activités, en particulier sur les secteurs des transports et du bâtiment. Les émissions de gaz à effet de serre étant proportionnellement liées à la population, selon l'équation de Kaya.

$$\text{CO}_2 = \frac{\text{CO}_2}{\text{NRJ}} \times \frac{\text{NRJ}}{\text{PIB}} \times \frac{\text{PIB}}{\text{POP}} \times \text{POP}$$

The diagram illustrates the Kaya equation with arrows pointing to each term and its meaning:

- CO₂**: émissions de carbone
- CO₂ / NRJ**: intensité carbone de l'énergie
- NRJ / PIB**: intensité énergétique de la production
- PIB / POP**: PIB par habitant
- POP**: population

L'équation de Kaya

La démonstration des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans la partie suivante fera donc la distinction entre les objectifs absolus (en GWh et kteqCO₂) et les objectifs relatifs, ramenés au ratio par habitant (en GWh/hab et teqCO₂/hab).

Afin de se rapprocher au mieux des objectifs réglementaires, et d'effacer la problématique d'accroissement des émissions et consommations liées à la croissance démographique, la CA du Pays de Meaux se positionne ainsi sur des objectifs par habitants.

Il est important de rappeler également que la scénarisation présente certaines limites qui ne permettent pas d'appréhender une évolution précise à horizon 2050 :

- Une prise en compte limitée des changements structurels ;
- Une absence de prise en compte de l'évolution de l'efficacité énergétique et des facteurs carbone à horizon 2050 ;
- Une anticipation difficile des événements majeurs qui peuvent faire influencer de manière significative les trajectoires énergie-climat (crise Covid, guerre, crise de l'énergie, etc.)

II. OBJECTIFS RETENUS POUR LA STRATEGIE

II.1 - Objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques

a - Objectifs absolus

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC et la PPE, la stratégie chiffrée du scénario PCAET du Pays de Meaux fixe :

- Une réduction de 15 % des consommations énergétiques d'ici 2030 (par rapport à 2018)
- Une réduction de 33,5 % des consommations énergétiques d'ici 2050 (par rapport à 2018)

Ainsi, à l'échelle de la CA du Pays de Meaux, les objectifs de réduction des consommations énergétiques ne peuvent pas atteindre les objectifs nationaux fixés par la SNBC et la PPE, en raison notamment de l'accroissement démographique qui pèse sur les émissions et consommations.

Tableau comparatif de l'évolution des consommations énergétiques à horizon 2030 et 2050 par rapport à l'année de référence de 2018, selon les scénarios

Horizon	2030	2050
SNBC (absolu)	- 17,2 %	- 44,8 %
Objectifs retenus (absolu)	- 14,7 %	- 33,5 %

b - Objectifs relatifs

Pour supprimer le biais lié à l'augmentation des consommations par la croissance démographique, les objectifs du scénario rapportés à la population sont les suivants :

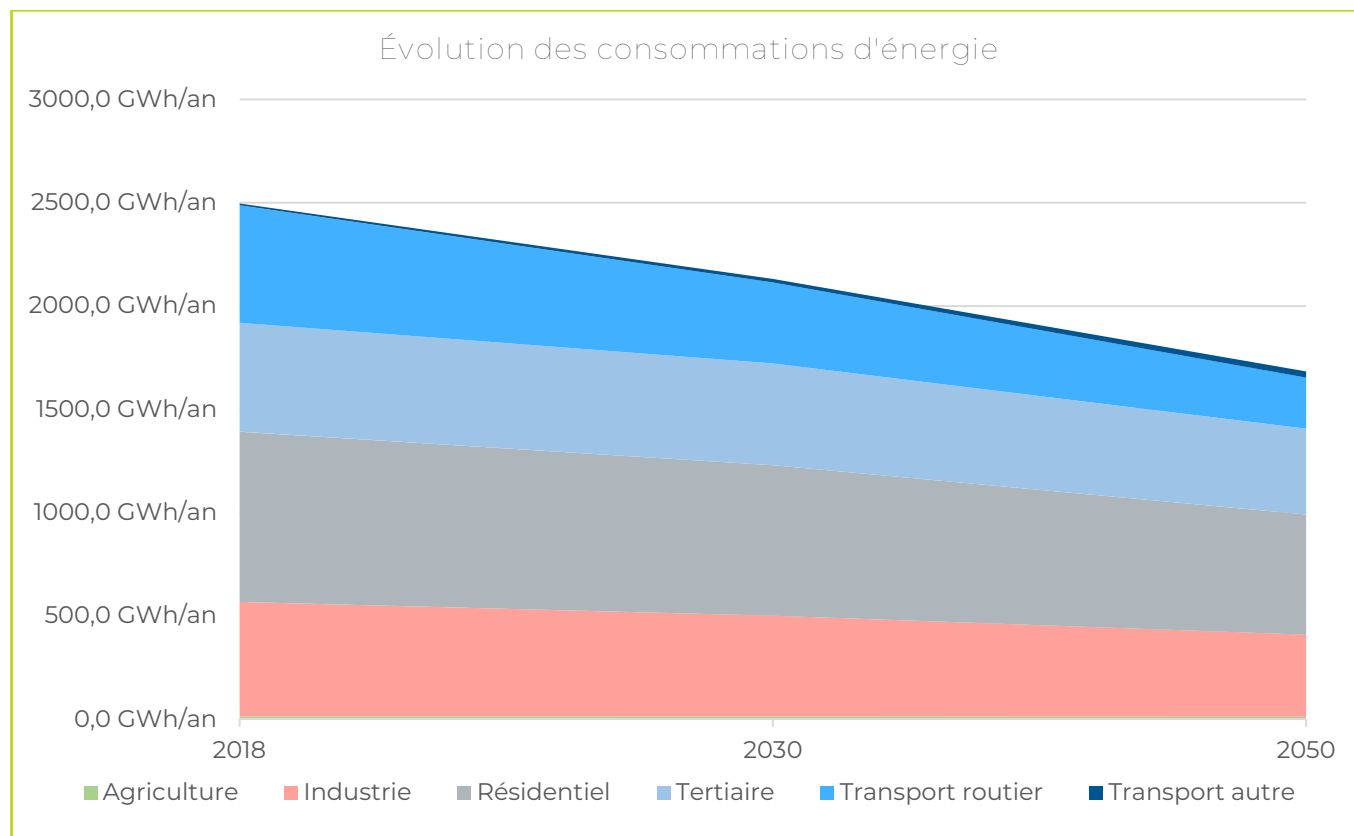
- Une réduction de 23,3 % des consommations énergétiques d'ici 2030 (par rapport à 2018)
- Une réduction de 49,4 % des consommations énergétiques d'ici 2050 (par rapport à 2018)

Ainsi, les objectifs chiffrés en MWh/hab/an permettent d'aligner la trajectoire énergétique du territoire sur les objectifs chiffrés de la SNBC, qui est même supérieure (49 % contre 45 %). Les réductions des consommations énergétiques par secteur sont de l'ordre de 40 à 50 % pour tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture, avec 25 %, et le transport, avec 65 % (Cf. tableaux en pages suivantes).

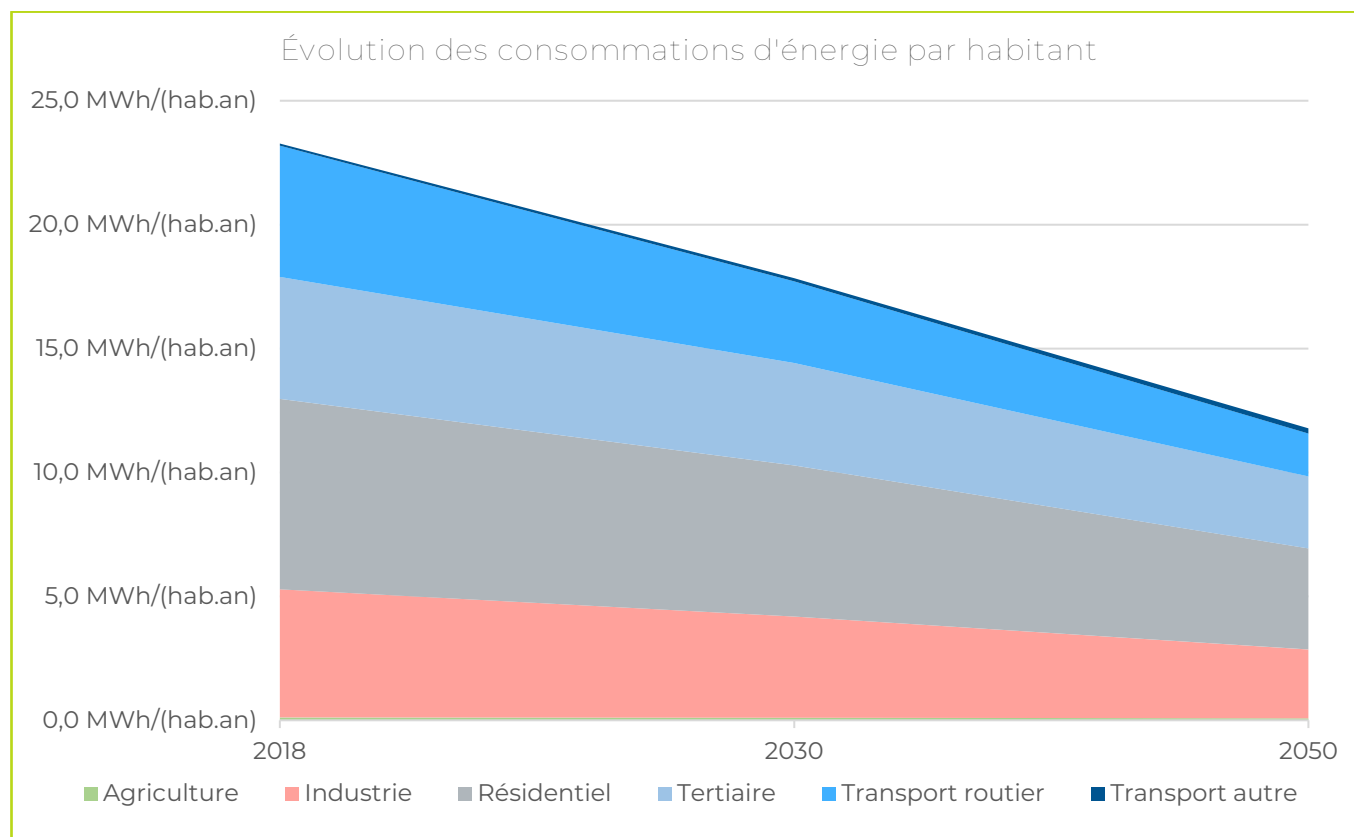
Tableau comparatif de l'évolution des consommations énergétiques à horizon 2030 et 2050 par rapport à l'année de référence de 2018, selon les scénarios

Horizon	2030	2050
SNBC (absolu)	- 17,2 %	- 44,8 %
Objectifs retenus (relatif)	- 23,3 %	- 49,4 %

Les objectifs chiffrés de réduction des consommations énergétiques retenus pour la CAPM sont donc de – 23 % à horizon 2030 et de – 49 % à horizon 2050.



Evolution des consommations énergétiques pour le scénario choisi, par secteurs, sur le périmètre de la CA du Pays de Meaux à horizon 2050, en GWh (Réalisation Even Conseil)



Evolution des consommations énergétiques pour le scénario choisi, par secteurs, sur le périmètre de la CA du Pays de Meaux à horizon 2050, en MWh/hab/an (Réalisation Even Conseil)

Tableau récapitulatif des consommations d'énergie, par secteurs, pour le scénario choisi (en GWh)

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	12 GWh	11,8 GWh	11,5 GWh	-1,7 %	-4,2 %
Industrie	555 GWh	488 GWh	397 GWh	-12,1 %	-28,5 %
Bâtiment	1352 GWh	1221 GWh	943 GWh	-9,7 %	-30,3 %
<i>Dont Résidentiel</i>	824 GWh	728 GWh	528 GWh	-11,7 %	-35,9 %
<i>Dont Tertiaire</i>	528 GWh	493 GWh	415 GWh	-6,6 %	-21,4 %
Transport	577 GWh	409 GWh	308 GWh	-29,1 %	-46,6 %
TOTAL	2 496 GWh	2 131 GWh	1 660 GWh	-14,7 %	-33,5 %

Tableau récapitulatif des consommations d'énergie, par secteurs, pour le scénario choisi (en MWh/hab/an)

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	< 0,1 MWh/hab/an	0,1 MWh/hab/an	< 0,1 MWh/hab/an	-23,3 %	-27,8 %
Industrie	5,2 MWh/hab/an	4,1 MWh/hab/an	2,8 MWh/hab/an	-11,9 %	-46,3 %
Bâtiment	12,6 MWh/hab/an	10,2 MWh/hab/an	7 MWh/hab/an	-21 %	-44,6 %
<i>Dont Résidentiel</i>	7,7 MWh/hab/an	6,1 MWh/hab/an	4,1 MWh/hab/an	-21 %	-47,0 %
<i>Dont Tertiaire</i>	4,9 MWh/hab/an	4,1 MWh/hab/an	2,9 MWh/hab/an	-16,1 %	-41,0 %
Transport	5,3 MWh/hab/an	3,4 MWh/hab/an	1,7 MWh/hab/an	-38 %	-64,0 %
TOTAL	23,3 MWh/hab/an	17,8 MWh/hab/an	11,8 MWh/hab/an	-23,3 %	-49,4 %

II.2 - Objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

a - Objectifs absolus

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC et la PPE, la stratégie chiffrée du scénario PCAET du Pays de Meaux fixe :

- Une réduction de 33 % des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 2018)
- Une réduction de 74 % des émissions de GES d'ici 2050 (par rapport à 2018)

Ainsi, à l'échelle de la CA du Pays de Meaux, les objectifs de réduction des émissions de GES ne peuvent atteindre les objectifs nationaux fixés par la SNBC et la PPE à horizon 2050, en raison de la forte croissance démographique.

Tableau comparatif de l'évolution des émissions de GES à horizon 2030 et 2050, par rapport à l'année de référence de 2018, selon les scénarios

Horizon	2030	2050
SNBC (absolu)	- 30,2 %	- 85,8 %
Objectifs retenus (absolu)	- 31 %	- 73,8 %

b - Objectifs relatifs

Pour supprimer le biais lié à l'augmentation des consommations par la croissance démographique, les objectifs du scénario rapportés à la population sont les suivants :

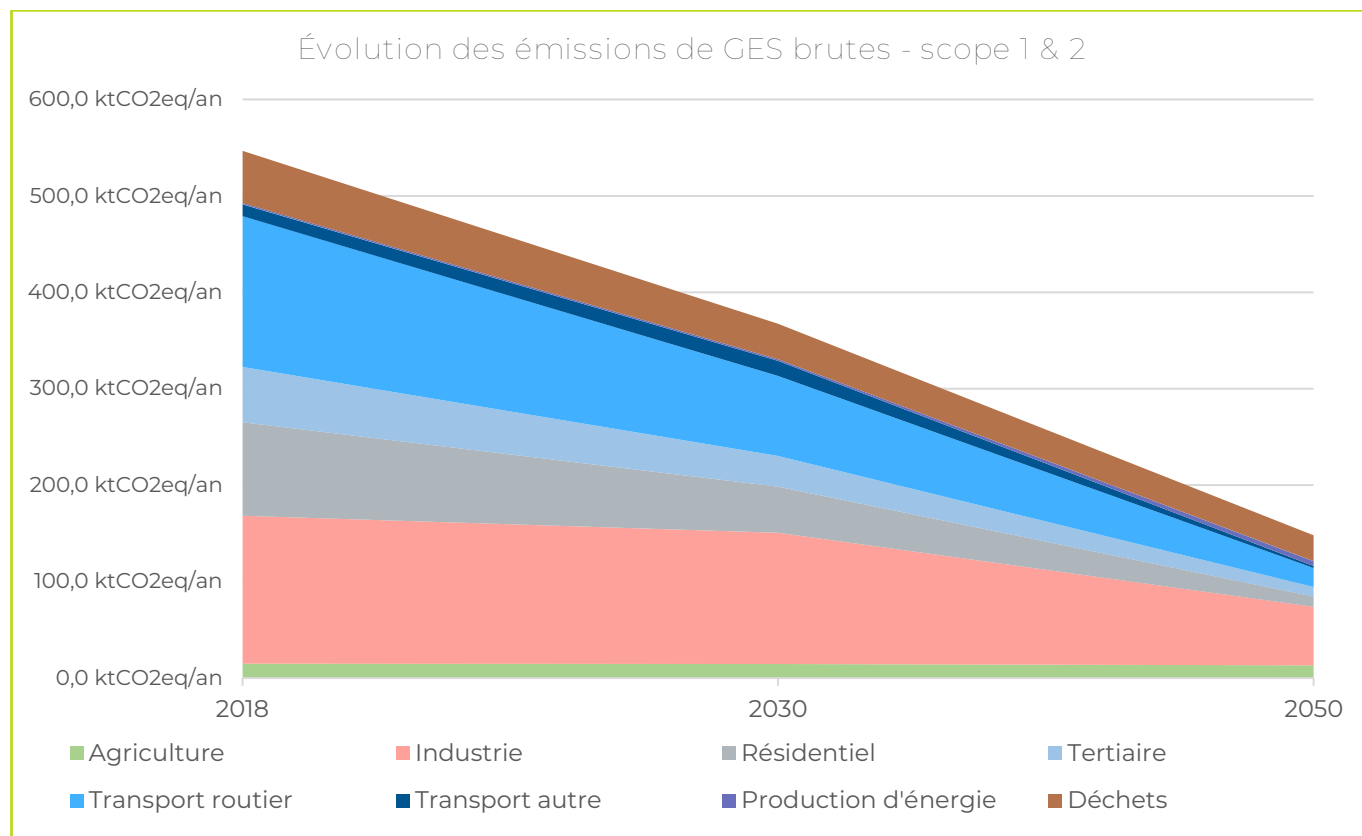
- Une réduction de - 40% des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 2018)
- Une réduction de - 79 % des émissions de GES d'ici 2050 (par rapport à 2018)

Ainsi, les objectifs chiffrés en $\text{teqCO}_2/\text{hab}/\text{an}$ permettent de mieux se rapprocher de la trajectoire carbone du territoire sur les objectifs chiffrés de la SNBC. La réduction des émissions de GES par secteur porte ainsi principalement sur la décarbonation du secteur du bâtiment et des transports.

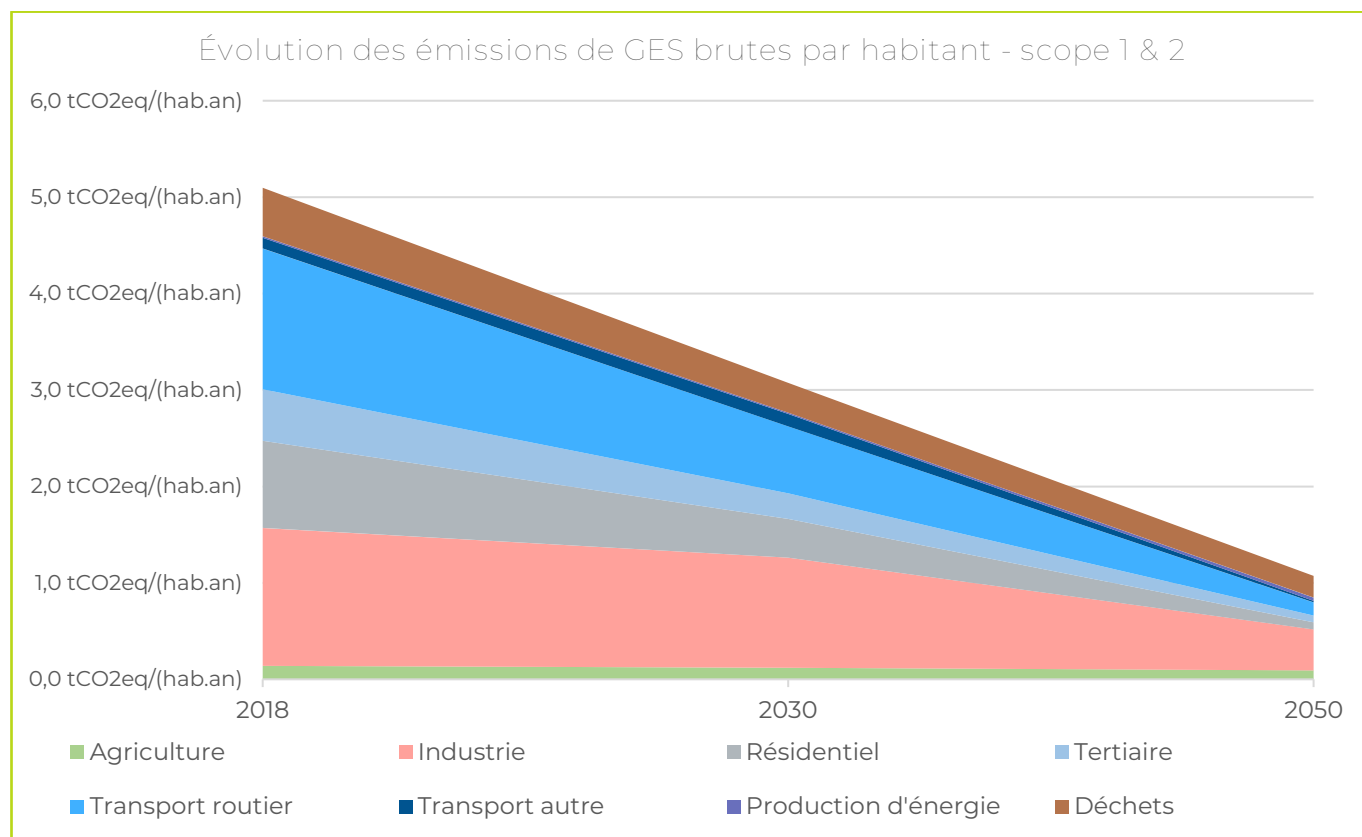
Tableau comparatif de l'évolution des émissions de GES à horizon 2030 et 2050 par rapport à l'année de référence de 2018, selon les scénarios

Horizon	2030	2050
SNBC (absolu)	- 30,2 %	- 85,8 %
Objectifs retenus (relatif)	- 39,9 %	- 79,4 %

Les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES retenus par la CAPM sont donc de - 40 % à horizon 2030 et de - 79 % à horizon 2050.



Evolution des consommations énergétiques sur le périmètre de la CA du Pays de Meaux à horizon 2050 selon le scénario choisi, par secteurs, en kteqCO₂ (Réalisation Even Conseil)



Evolution des consommations énergétiques sur le périmètre de la CA du Pays de Meaux à horizon 2050 selon le scénario choisi, par secteurs, en teqCO₂/hab/an (Réalisation Even Conseil)

Tableau récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre par secteurs, pour le scénario proposé (en kteqCO₂)

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	15 kteqCO ₂	14,5 kteqCO ₂	13,2 kteqCO ₂	-3,3 %	-12,0 %
Industrie	153,3 kteqCO ₂	136,1 kteqCO ₂	60,7 kteqCO ₂	-11,2 %	-60,4 %
Bâtiment	154 kteqCO ₂	79,8 kteqCO ₂	20,5 kteqCO ₂	-48,2 %	-86,7 %
<i>dont Résidentiel</i>	97 kteqCO ₂	48 kteqCO ₂	10,5 kteqCO ₂	-50,5 %	-89,2 %
<i>dont Tertiaire</i>	57 kteqCO ₂	32 kteqCO ₂	10 kteqCO ₂	-43,9 %	-82,5 %
Transport	168,5 kteqCO ₂	98,5 kteqCO ₂	21,7 kteqCO ₂	-41,5 %	-87,1 %
Déchets	54 kteqCO ₂	37 kteqCO ₂	27 kteqCO ₂	-31,5 %	-50,0 %
TOTAL	546,7 kteqCO ₂	365,7 kteqCO ₂	143 kteqCO ₂	-33,1 %	-73,8 %

Tableau récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre par secteurs, pour le scénario proposé (en teqCO₂/hab/an)

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	0,1 teqCO ₂ /hab/an	0,1 teqCO ₂ /hab/an	0,1 teqCO ₂ /hab/an	-13,2 %	-34,2 %
Industrie	1,4 teqCO ₂ /hab/an	1,1 teqCO ₂ /hab/an	0,4 teqCO ₂ /hab/an	-20,3 %	-70,3 %
Bâtiment	1,4 teqCO ₂ /hab/an	0,7 teqCO ₂ /hab/an	0,2 teqCO ₂ /hab/an	-53,6 %	-90,0 %
<i>dont Résidentiel</i>	0,9 teqCO ₂ /hab/an	0,4 teqCO ₂ /hab/an	0,1 teqCO ₂ /hab/an	-55,6 %	-91,8 %
<i>dont Tertiaire</i>	0,5 teqCO ₂ /hab/an	0,3 teqCO ₂ /hab/an	0,1 teqCO ₂ /hab/an	-50,1 %	-86,9 %
Transport	1,6 teqCO ₂ /hab/an	0,8 teqCO ₂ /hab/an	0,1 teqCO ₂ /hab/an	-47,5 %	-90,3 %
Déchets	0,5 teqCO ₂ /hab/an	0,3 teqCO ₂ /hab/an	0,2 teqCO ₂ /hab/an	-38,7 %	-55,3 %
TOTAL	5,1 teqCO ₂ /hab/an	3,1 teqCO ₂ /hab/an	1 teqCO ₂ /hab/an	-39,9 %	-79,4 %

II.3 - Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

La CA du Pays de Meaux s'inscrit dans les objectifs fixés par la réglementation nationale en vue de réduire les polluants atmosphériques. Les objectifs de la stratégie s'inscrivent donc dans l'atteinte des objectifs chiffrés par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Les objectifs sont donc les suivants :

Tableau des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2025 et 2030 (par rapport à la période de référence de 2005)

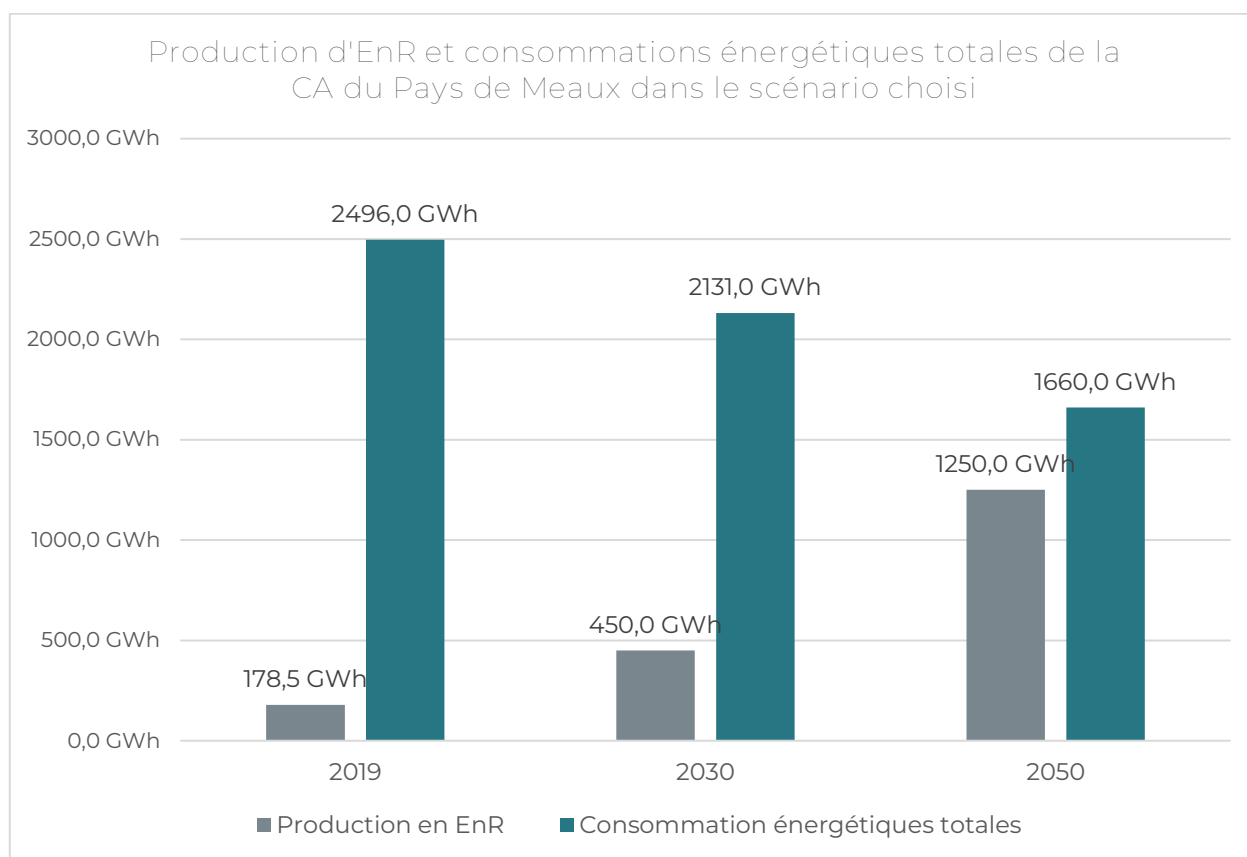
Polluants	Horizon 2025		Horizon 2030	
NH3	104 t	- 8 %	98 t	- 13 %
COVnm	866 t	- 47 %	784 t	- 52 %
SO2	44,5 t	- 66 %	30 t	- 77 %
PM2.5	145 t	- 42 %	107,5 t	- 57 %
NOx	735 t	- 60 %	570 t	- 69 %

II.4 - Objectifs de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

La CA du Pays de Meaux envisage la poursuite du déploiement et de la diversification de son mix énergétique d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). La collectivité ambitionne de se rapprocher au maximum de l'objectif Territoire à énergie positive. A ce titre, les objectifs sont les suivants :

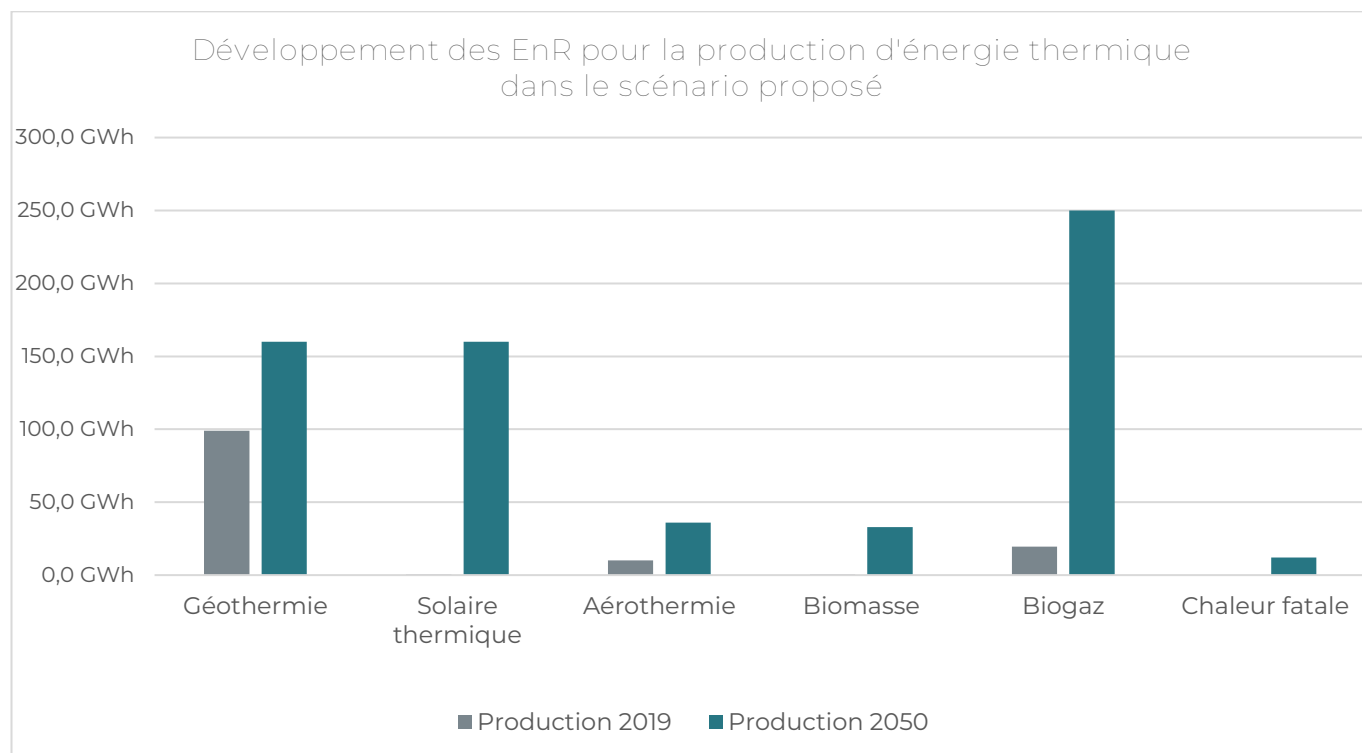
- Une production de 450 GWh d'EnR&R à horizon 2030
- Une production de 1 250 GWh d'EnR&R à horizon 2050

Horizon	2030	2050
Production en EnR&R	450 GWh	1 250 GWh
% des consommations énergétiques	21 %	75 %



La stratégie de déploiement des EnR&R prend en compte le développement important des dispositifs de production variés des EnR&R ayant eu lieu entre 2019 (date de référence des données) et 2023, avec notamment la mise en œuvre du parc solaire de Meaux et la mise en service de plusieurs unités de méthanisation.

a - Production de chaleur



b - Production d'électricité

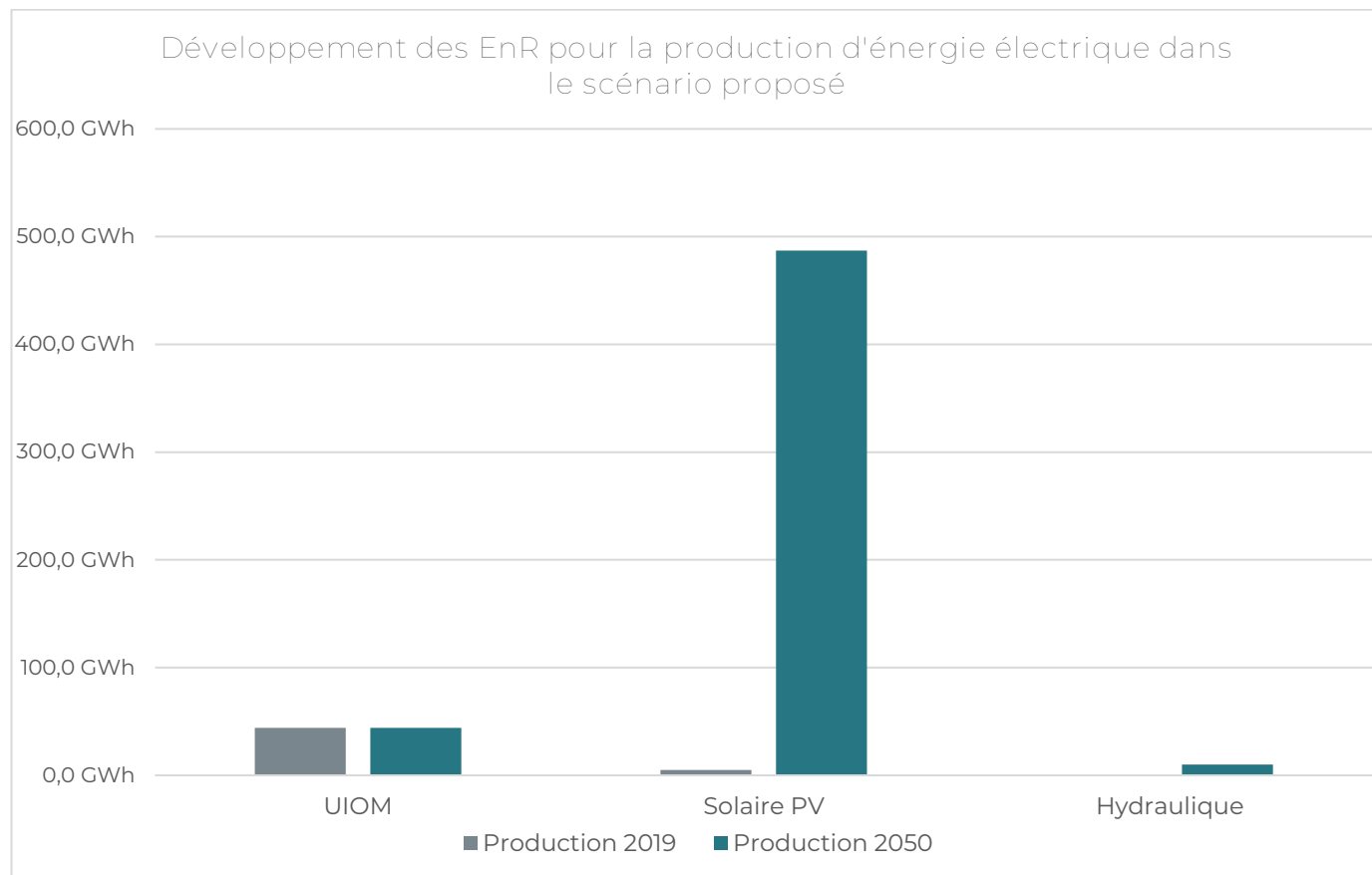
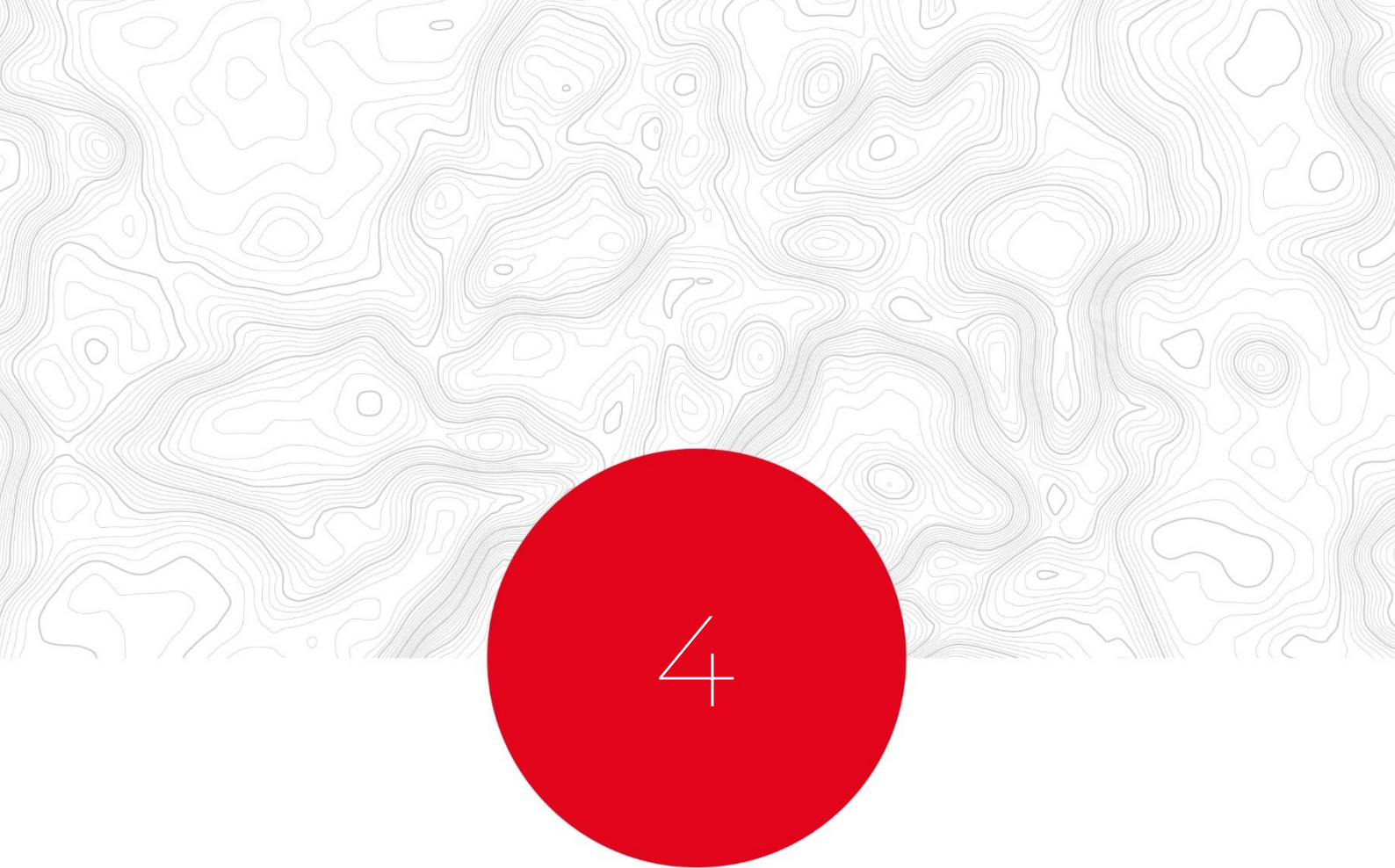
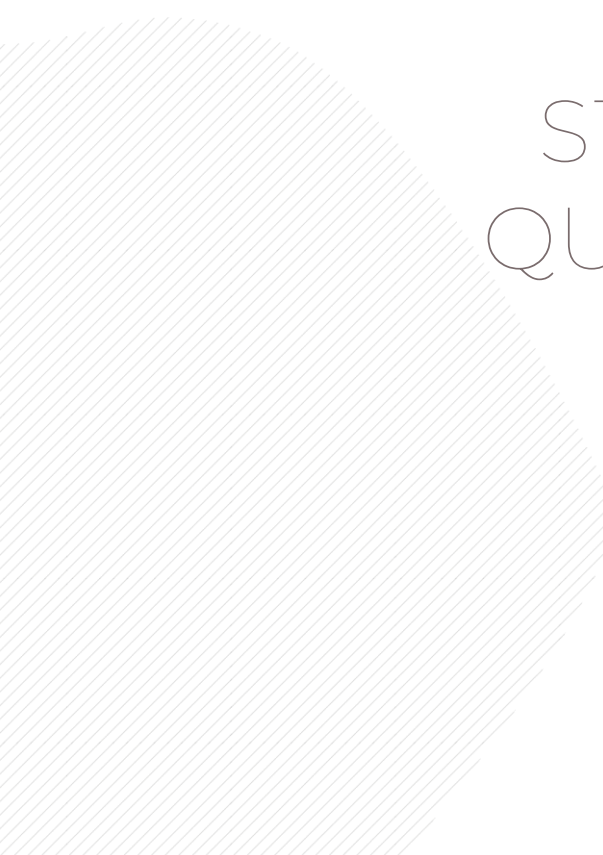


Tableau récapitulatif des objectifs de production d'EnR&R à horizon 2030 et 2050 par rapport à la période de référence de 2019, selon le scénario choisi

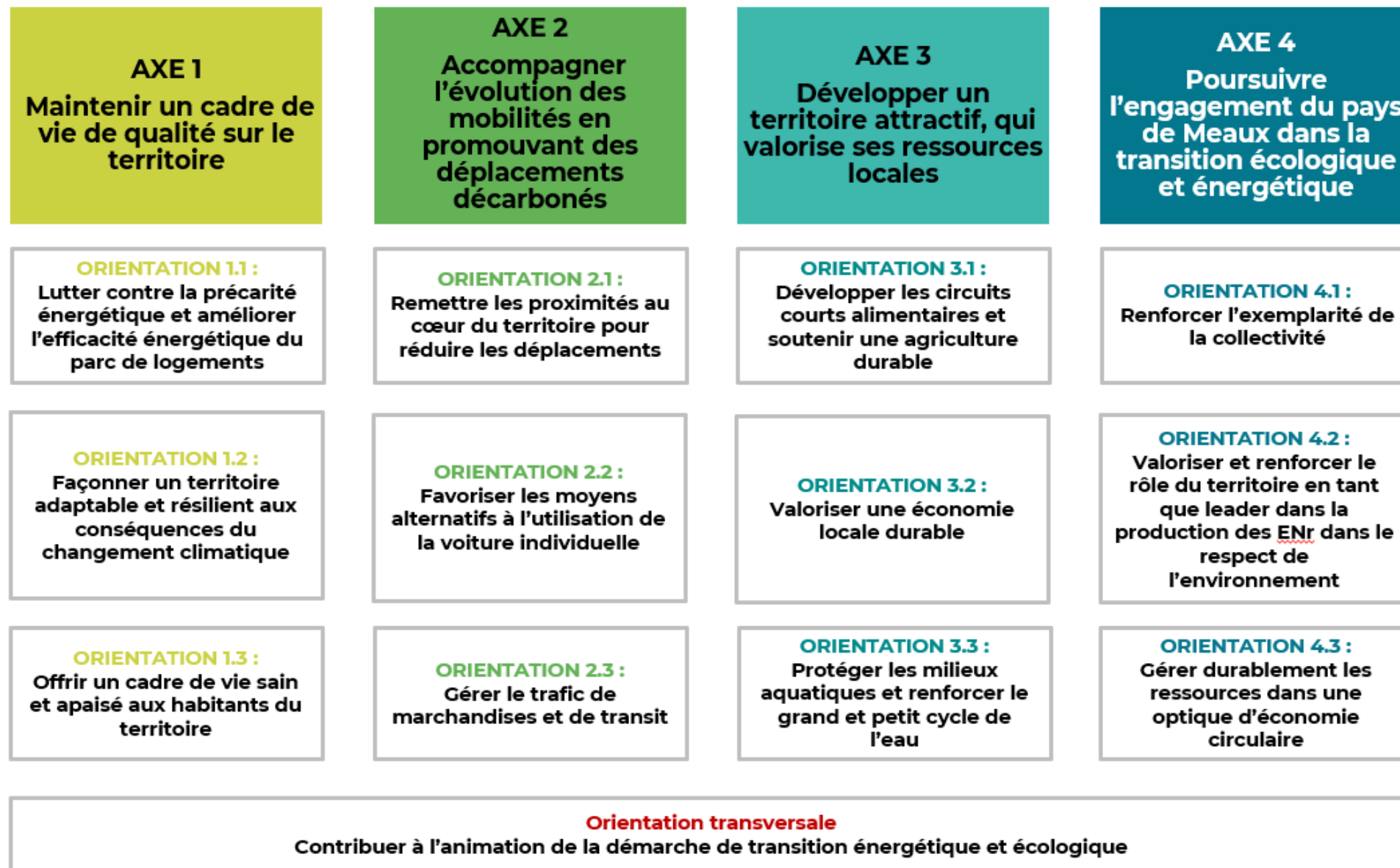
Horizon	Production 2019	Objectif 2030	Objectif 2050
Géothermie	99 GWh		160 GWh
Solaire thermique	0,5 GWh		160 GWh
Aérothermie	10 GWh		36 GWh
Biomasse	0,5 GWh		33 GWh
Biogaz	19,5 GWh		250 GWh
Chaleur fatale	0 GWh		12 GWh
UIOM	44 GWh	44 GWh	44 GWh
Solaire PV	5 GWh		487 GWh
Hydraulique	0 GWh	10 GWh	10 GWh
Eolien	0 GWh	0 GWh	0 GWh
TOTAL	177 GWh	450 GWh	1 250GWh



4



STRATEGIE QUALITATIVE





AXE 1 : MAINTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE

1.1 - Lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements

Le secteur du résidentiel constitue un enjeu conséquent en matière de Climat/Air/Energie : il est le plus gros poste consommateur du territoire, avec près de 32 % des consommations énergétiques, le troisième poste émetteur de gaz à effet de serre (18 % des émissions totales), et est responsable de la majorité des émissions de polluants (57 % des PM2.5 et 34 % des PM10). La demande d'alimentation en gaz et en électricité, dans un contexte de crise climatique et de hausse des prix de l'énergie, est à maîtriser, en lien avec des actions de sobriété et d'efficacité énergétique.

Pour cela, cette orientation vise à réduire de manière efficace les consommations énergétiques du parc bâti résidentiel et les émissions associées à la fois par la sobriété dans les modes de vie et l'efficacité énergétique des constructions anciennes et nouvelles. L'orientation permettra ainsi de lutter contre la précarité énergétique et adapter les logements au futur climatique.

Le territoire de la CA du Pays de Meaux vise ainsi un objectif de réduction de 21 % des consommations énergétiques du secteur résidentiel d'ici 2030, et de 50 % d'ici 2050. Il entend également à minima réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel de 50 % d'ici 2030, et de 89 % d'ici 2050. L'ensemble des objectifs s'inscriront également pleinement en lien avec le Programme Local de l'habitat (PLH) en cours d'élaboration sur le territoire.

1.1.1 - Encourager et communiquer sur les écogestes

La consommation énergétique des logements est principalement utilisée pour l'utilisation du chauffage à plus des deux-tiers. Les « écogestes », sont des gestes simples qui permettent de réduire les dépenses en énergie en visant la sobriété dans les comportements du quotidien : baisser la température des logements, diminuer l'éclairage ou encore favoriser l'extinction des appareils électroniques et électroménagers.

La CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à réduire les consommations énergétiques des logements, en lien avec la précarité énergétique, par des actions de sensibilisation aux écogestes. L'acceptation de ces changements de comportements est par ailleurs facilitée par le contexte actuellement de crise énergétique et de gonflement des prix de l'énergie.

Il est particulièrement attendu une réduction forte des consommations énergétiques liées aux équipements domestiques (- 20 %) et à l'éclairage des logements (remplacement de 95 % de l'éclairage par des LED d'ici 2050). Celle-ci s'accompagnera nécessairement d'un changement des équipements des logements vers des équipements moins nombreux, mieux utilisés et plus performants.

Pistes d'actions issues des ateliers : écogestes, sensibilisation des familles à une gestion énergétique des logements + consensus global issus de TEPOS

1.1.2 - Accompagner la transition énergétique dans le parc existant

Les consommations énergétiques du secteur résidentiel sont importantes, en particulier sur les logements anciens. La CA du Pays de Meaux s'engage ainsi dans des actions de rénovation du parc bâti existant, à la fois pour les logements privés et pour le parc public. La CAPM se fixe ainsi l'objectif de rénover 90 % des logements (hors classes A et B) d'ici à 2050, dont 80 % de rénovations « lourdes ».

Il est attendu des actions à destination des propriétaires pour favoriser la rénovation, ainsi que des initiatives sur le parc de logement social (Pays de Meaux Habitat).

Actons/Objectifs issus des ateliers : créer un réseau d'acteurs locaux, apporter des aides financières, créer des filières et former des professionnels, créer des filières locales, lutte contre la précarité énergétique avec les partenaires

1.3 - Rechercher l'exemplarité dans les nouvelles constructions

Avec une croissance démographique importante sous l'attraction de l'aire de Paris, (estimée à 0,9 %/an), il est estimé une production de logements de plus de 17 000 logements à horizon 2050 sur la CA du Pays de Meaux.

Bien que les nouvelles constructions doivent respecter les exigences les plus récentes en matière de performance énergétique, et notamment les critères de la RE2020, la CA du Pays de Meaux s'engage à rechercher une exemplarité renforcée pour ces nouveaux bâtiments. Ces actions s'inscriront également en lien avec les documents d'urbanisme afin d'intégrer pleinement des règles ambitieuses, ainsi qu'avec le PLH en cours d'élaboration.

Actions/objectifs issus des ateliers : Favoriser des constructions et logements favorables à la santé, être autosuffisant dans le neuf, promouvoir les matériaux biosourcés

1.4 - Fédérer un réseau d'acteurs et développer une filière locale de rénovation énergétique

Afin d'atteindre au mieux les objectifs ambitieux de rénovation énergétique, la CA du Pays de Meaux s'engage à développer une filière locale de rénovation énergétique des logements, en fédérant un ensemble d'acteurs sur le territoire (acteurs du BTP, diagnostiqueurs, filière chanvre...).

1.2 Façonner un territoire adaptable et résilient aux conséquences de la crise climatique

Avec des conséquences déjà visibles à l'échelle nationale, le changement climatique touche également la CA du Pays de Meaux, sur l'ensemble des compartiments environnementaux, avec des effets sur l'eau, l'agriculture, la biodiversité ou encore l'aggravation des risques naturels.

L'orientation 1.2 vise ainsi à engager une réflexion stratégique sur l'adaptation du territoire à l'ensemble des effets de la crise climatique.

1.2.1 – Engager le territoire dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Le territoire de la CAPM n'échappe pas au constat national de l'artificialisation croissante des sols, avec 270 ha consommés en 10 ans, entre 2011 et 2021, sur son territoire intercommunal. L'urbanisation se fait ainsi par étalement urbain ce qui détruit les terres agricoles, fragmente les milieux naturels et les continuités écologiques et accentue le recours à la voiture individuelle dans les modes de déplacements.

Dans un objectif de préservation des milieux naturels et agricoles, la CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à réduire au maximum l'artificialisation sur le territoire, dans l'optique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévue par la récente loi Climat & Résilience à horizon 2050.

Pour cela, la collectivité visera à intégrer au maximum cet objectif dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale avec des orientations visant à la fois l'optimisation du foncier pour limiter la consommation d'espace (densification, réhabilitation, limitation de l'étalement urbain, etc.) et la renaturation des sols via la désimperméabilisation (parking, friches industrielles, etc.). L'ensemble sera cohérent avec une stratégie foncière prévue à l'échelle intercommunale.

Des liens seront à créer avec les objectifs de nature en ville et de végétalisation. Ils permettront d'apporter des bénéfices multifonctionnels, outre la lutte contre le changement climatique, en termes de biodiversité, santé humaine et gestion des risques.

Pistes d'actions issues des ateliers : Limiter la consommation d'espace, repenser les parkings, maîtriser les constructions, lutter contre l'étalement urbain, limiter le pavillonnaire, densifier, surtaxer les loyers en fonction du taux d'occupation, mettre en place des enrobés clairs, perméabiliser les parkings, développer le ZAN.

1.2.2 - Renforcer la renaturation et la végétalisation

De manière complémentaire à la limitation de l'artificialisation, les objectifs de renaturation des sols et végétalisation participent à l'atteinte du ZAN à horizon 2050.

La CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à développer des initiatives de renaturation et de végétalisation sur le territoire, en particulier en milieu urbain. En plus des bénéfices sur la biodiversité, ces actions permettront une protection contre les risques naturels exacerbés par la crise climatique (limitation de l'érosion des sols, protection contre les risques d'inondations par ruissellement, atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, etc.).

Concours de jardins fleuris, protéger la biodiversité du parc naturel du Pâtis, végétalisation/biodiversité, etc.

1.2.3 - Renforcer la protection du territoire face aux risques naturels

La CA du Pays de Meaux est soumise à un ensemble de risques naturels et anthropiques. Les aléas d'inondations et de mouvements de terrain (retraits-gonflement des sols argileux) en sont les démonstrations les plus notables.

Afin de limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et anthropiques, la collectivité entend mener des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance et du recensement des risques dans le contexte de la crise climatique. D'autre part, la CA du Pays de Meaux prendra en compte l'ensemble des différents risques auxquels est soumis le territoire dans sa planification territoriale, en intégrant une politique de gestion du risque exemplaire, à travers les documents d'urbanisme locaux et les projets de territoire, tout en prenant compte de la sensibilité accrue vis-à-vis du dérèglement climatique (inondations, sécheresse, feu de forêts, etc.), ainsi que les initiatives en cours (PAPI).

Actions/Objectifs issues des ateliers : architecture adaptée au mouvements de terrains, créer des haies

1.3 - Offrir un cadre de vie sain et apaisé aux habitants du territoire

Le territoire de la CA du Pays de Meaux est soumis à un certain nombre de nuisances en raison du développement urbain du territoire. Dans une approche cohérente de santé environnementale, la CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à lutter contre l'ensembles des nuisances du territoire (pollution de l'air, pollution lumineuse, bruit).

1.3.1 – Réduire l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique

Situé dans l'agglomération de Paris, le Pays de Meaux est soumis à une pollution atmosphérique, bien qu'elle soit en baisse depuis plusieurs années. Les conséquences sanitaires sont importantes, puisqu'environ 8 % des décès annuels sur le territoire pourraient être évités si les niveaux de PM2.5 étaient ramenés en-deçà des seuils de l'OMS.

La CA du Pays de Meaux s'engage à ce titre à protéger les habitants de la pollution de l'air. Les actions en faveur de la réduction des sources de pollutions interviendront aussi de manière multisectorielle, aussi bien au niveau du bâtiment (limitation du chauffage au bois et au fioul, promotion de l'efficacité énergétique et des écogestes, etc.), que des mobilités (promotion des modes doux et alternatifs, mixité urbaine fonctionnelle, etc.) ou encore avec le volet agricole (limitation des intrants, agriculture bio et raisonnée, etc.). D'autre part, la collectivité s'engage à réduire l'exposition des habitants à ces sources de polluants atmosphériques, en favorisant un aménagement du territoire vertueux.

Ainsi, la collectivité vise à atteindre les objectifs de réduction des polluants atmosphériques fixés par le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). Par ailleurs, concernant les concentrations, l'objectif serait d'atteindre les seuils de référence recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dernièrement révisés (2021).

Enfin, la collectivité s'engage à promouvoir des actions de sensibilisation et de communication à destination des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, nourrissons, etc.). Cet objectif s'inscrit en lien direct avec le plan de Réduction des Emissions des Polluants Atmosphériques annexé au PCAET,

qui reportera en son sein les actions des réductions des émissions de polluants atmosphériques portés par ce dernier.

Le Plan d'Action renforcé pour la Qualité de l'Air (PAQA), annexé au PCAET, interviendra dans l'atteinte de ces objectifs.

3.2 – Développer une stratégie de lutte contre la pollution lumineuse

La pollution lumineuse constitue aujourd'hui un enjeu de plus en plus fort, à la fois pour la biodiversité (trame noire), la santé humaine (perturbation du rythme circadien), mais aussi en termes d'enjeux de réduction des consommations énergétiques. Les répercussions économiques sont par ailleurs importantes, puisque l'éclairage public représente environ 40 % de la facture d'électricité des communes. C'est pourquoi la CA du Pays de Meaux s'engage dans l'objectif d'établir une stratégie de lutte contre la pollution lumineuse à l'échelle de la collectivité.

Des réflexions seront portées sur la possibilité de baisse ou d'extinction de l'éclairage nocturne sur les communes du territoire (définition de plages d'extinction, mise en place de détecteurs de mouvements, etc.), ainsi que des accompagnements sur la refonte du système d'éclairage (LED, diminution de la puissance, etc.). Ces mesures permettront des économies d'énergies importantes, s'inscrivant l'objectif de diminuer de 60 % l'énergie utilisée pour l'éclairage public d'ici à 2050.

Actions/Objectifs issus des ateliers : économie d'énergie à réaliser sur l'éclairage public

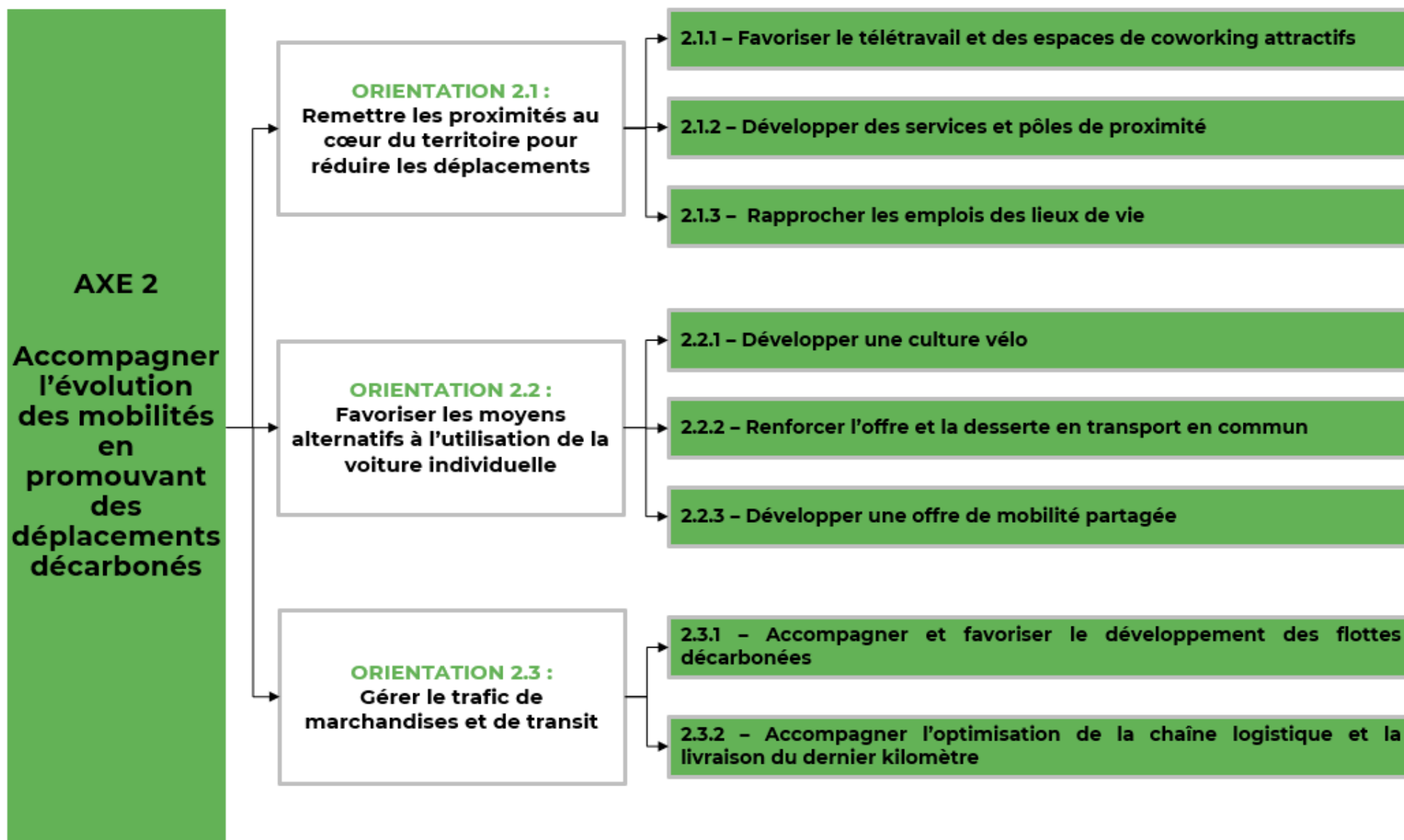


Exemple de panneau d'extinction nocturne de l'éclairage public communal

3.3 – Réduire l'exposition des habitants au bruit

L'exposition au bruit des habitants aux bruits se fait par plusieurs sources, et notamment les transports (véhicules routiers, voies ferrées, avions). L'OMS a par ailleurs revu à la baisse ses lignes directrices quant à l'exposition des habitants aux nuisances sonores afin de mieux préserver la santé des habitants.

En lien avec les objectifs de promotion des modes de déplacements alternatifs et actifs, la CA du Pays de Meaux s'engage à réduire les sources de bruit sur le territoire et l'exposition des habitants à ces sources. La CAPM œuvrera également à la réduction des nuisances aéroportuaires liés à Roissy.



AXE 2 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES MOBILITES EN PROMOUVANT DES MODES DE DEPLACEMENTS DECARBONES

2.1 - Remettre les proximités au cœur du territoire pour réduire les déplacements

Dans l'optique de diminuer les externalités négatives liées au secteur du transport, la CA du Pays de Meaux vise en premier lieu à réduire les besoins en déplacements, avec un objectif de diminution de 15 % de la distance domicile-travail et de 20 % de la distance domicile vers les lieux de vie, avec un passage de 18,5 à 16,5 trajets moyens par semaine et par personne, à horizon 2050.

Les objectifs de cette orientation tendent ainsi à réorganiser le territoire et les modes de vie, en promouvant un aménagement multifonctionnel, avec des équipements et des commerces de proximité et des lieux de travail plus proches des lieux de vie, pour répondre à cette limitation des déplacements, pratiqués majoritairement en voiture individuelle. La CA du Pays de Meaux s'engage ainsi dans une politique d'urbanisme qui favorise la ville des courtes distances.

1.1 - Favoriser le télétravail et les espaces de coworking attractifs

En lien avec l'objectif de réduction des besoins en déplacements, la CA du Pays de Meaux s'engage à encourager le développement de nouveaux modes de travail, et ainsi multiplier le recours au télétravail et favoriser les lieux de travail collaboratifs, pour éviter une partie des déplacements pendulaires sur le territoire.

Pistes d'action issues des ateliers : Favoriser le TT, mettre en place la semaine de 4j, proposer des espaces attractifs de coworking

1.2 - Développer des services et pôles de proximité

En lien avec les documents de planification urbaine, la CAPM souhaite repenser un aménagement vertueux pour limiter les besoins en déplacement, en favorisant la mixité urbaine et fonctionnelle. La logique de proximité sera favorisée, avec une revitalisation des cœurs de ville pour offrir des commerces et des équipements de proximité auprès des habitants, tout en privilégiant la densification du bâti.

L'objectif s'inscrira notamment en lien avec les orientations prévues par le PLH et mobilisera les autres documents de planification (PLU) pour favoriser la densification et la revitalisation des cœurs de ville seront privilégiés. La mixité urbaine et fonctionnelle permettra de réduire de près d'un trajet (aller-retour) par semaine et par personne.

Actions/Objectifs issues des ateliers : Centraliser pôles de loisirs commerces, développement des services de proximité, développement de la mixité fonctionnelle

1.3 - Rapprocher les emplois des lieux de vie

De la même manière, la mixité fonctionnelle permettra de recréer des emplois et bureaux au plus proche des lieux de vie.

Actions/Objectifs issues des ateliers : Rapprocher, développer l'offre d'emploi local, développer mixité fonctionnelle

2.2 - Favoriser les moyens alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle

Territoire semi-rural dépendant de la voiture individuelle thermique, la CA du Pays de Meaux vise à promouvoir les alternatives faibles émissions en favorisant le report modal vers des modes de déplacements beaucoup moins émetteur de GES. Les collectivités, citoyens et entreprises du territoire sont invitées à questionner la mobilité et envisager une politique de mobilité alternative aux déplacements individuels : les modes actifs (vélo et marche), les transports en commun, l'autopartage, le co-voiturage...

Dans une logique d'évitement puis de réduction et enfin de changement, le but sera d'encourager dans un premier lieu le report modal vers des modes actifs, très peu émetteur de GES, notamment le vélo. Ensuite, la CAPM encouragera les transports en commun en veillant à la bonne articulation entre les horaires et l'offre globale. Et enfin, la stratégie visera à développer la mobilité partagée et les carburants alternatifs.

2.2.1 - Développer une culture vélo

Malgré les quelques actions menées depuis plusieurs années, le vélo ne représente que 0,8 % des déplacements domicile-travail sur le territoire de la CAPM. La mobilité cyclable constitue pourtant un levier extrêmement puissant dans le cadre de la lutte contre la crise climatique. Il permet de réduire toutes les externalités négatives liées à la voiture, à la fois au niveau de l'environnement (émissions de GES, consommations énergétiques, etc.), de l'aménagement (occupation de l'espace public, étalement urbain, etc.) et de la santé humaine (nuisances sonores, pollution atmosphériques, accidents routiers, etc.). Le tout s'intègre dans la lutte contre la précarité énergétique des ménages dans un contexte de crise énergétique.

La demande de développement de la mobilité cyclable sur le territoire est forte, à la fois de la part des habitants, des élus et des partenaires. C'est pourquoi le Pays de Meaux s'engage, au travers de cet objectif, à promouvoir le cycle vertueux de l'usage du vélo. L'objectif est de diminuer de 5 % la part des déplacements en voiture par des déplacements effectués à vélo à horizon 2050 (et 2 % à horizon 2030).

La pratique du vélo nécessite, pour être optimale, des aménagements sécurisés et adaptés, que ce soit au niveau de la circulation (pistes cyclables, bandes cyclables, zones partagées, zones de rencontre / zones 30, etc.) ou du stationnement (maillage dense et fonctionnel, abris sécurisés, etc.). L'ensemble des aménagements renforcent la pratique du vélo, qui elle-même contribue à élargir les aménagements, et ainsi créer un cercle vertueux en faveur des mobilités actives. C'est pourquoi la collectivité s'engage à développer et renforcer les aménagements cyclables sécurisés, dans la continuité du plan vélo intercommunal en lien avec le schéma départemental vélo. La CAPM développera ainsi des infrastructures adaptées et sécurisées de manière à mettre en place une continuité cyclable évitant les ruptures, et permettre une mobilité cyclable au quotidien.

En parallèle du renforcement des aménagements cyclables, la promotion des mobilités actives doit passer par des actions de sensibilisation et de communication. La CAPM s'engage ainsi à promouvoir la pratique du vélo chez tous les habitants du territoire, que ce soit les plus jeunes dans les écoles, ou les salariés (employeur pro-vélo), au travers des actions de sensibilisation, de communication ou de financement, dans lesquels des acteurs tels que la Région ou le département peuvent être mobilisés.

Actions/Objectifs issues des ateliers : développer les pistes cyclables, favoriser les mobilités douces, consignes vélos pour événements, circulation à vélo sur chemin de halage, parc vélos sécurisés, dvp partage vélos/trots, stations/casiers pour vélo électriques, dvp voies partagées vélos/agriculteurs, développer des pistes cyclables en aménageant les liaisons intercommunales, créer des liaisons douces

Actions/Objectifs issues des ateliers : mettre en place des zones sans voiture, communication sur l'accès au site touristique en modes actifs, formation à la sécurité/utilisation du vélo, pédibus, incitation financière à la pratique du vélo

Autres pistes : pistes cyclables, bornes de recharge, voies vertes, consignes vélo, etc



Vélos en libre-service de l'association Germinale, à Meaux



Stationnements vélos en gare (Véligo)

2.2.2 - Renforcer l'offre et la desserte en transports en commun

Le territoire du Pays de Meaux bénéficie d'une offre relativement complète en transports en commun : la présence de la ligne P avec deux gares SCNF sur la ligne Paris – Château-Thierry, ainsi qu'un réseau de bus urbain et interurbain, et du transport à la demande (TAD). Toutefois, les déplacements domicile-travail en transports en communs reste minoritaires (30,4 %), avec en cause notamment une desserte principalement dans le centre urbain de Meaux, et une articulation entre les trains et les horaires de bus qui reste à améliorer.

La CAPM s'engage au travers de cet objectif à renforcer l'offre et la desserte en transports en commun sur le territoire, en permettant ainsi de remplacer 15 % des trajets effectués en voiture par des trajets en transports publics (train, bus), notamment en améliorant le maillage.

Objectifs/actions issus des ateliers : Développer partenariats avec la SNCF pour mobilité douce, réduire la place de la voiture, développer offre de TC, développer les PEM, réduire les temps d'attente, repenser les TC, utilisation des TC



La gare de Meaux, pôle d'échange multimodal

2.2.3 - Développer une offre de mobilité partagée

Afin de réduire l'autosolisme et ses impacts, dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, la CAPM s'engage à soutenir et développer des alternatives aux déplacements individuels en voiture. Pour cela, des actions de mutualisation des déplacements en voiture devront être déployées, telles que

l'autostop, le co-voiturage et l'autopartage, afin d'augmenter le taux moyen de remplissage des voitures.

Ces objectifs s'inscriront en lien avec la planification territoriale et les entreprises du territoire pour mutualiser des espaces de stationnements en faveur de ces mobilités plus durables. Des actions pourront être mises en place par des partenaires tels que la CCI avec des Plan de Mobilités employeur commun, ou le département avec la création d'aires de covoiturage.

2.3 – Gérer le trafic de marchandises et de transit

Le transport de marchandises représente une part importante des émissions de GES et consommations énergétiques du secteur des transports routiers. L'enjeu de réduction des externalités négatives du trafic poids lourds est d'autant plus fort avec le développement des activités logistiques et la gestion des matériaux de chantiers du Grand Paris Express sur le territoire.

La CA du Pays de Meaux vise ainsi à favoriser les alternatives décarbonées pour la flotte de distribution, et en encourageant les pratiques de distribution à vélo pour la problématique du dernier kilomètre.

2.3.1 - Accompagner et favoriser le développement des flottes décarbonées

La collectivité vise à accompagner les initiatives de décarbonation des flottes de transports de marchandises, notamment via le développement de stations multi-énergies favorisant l'usage de l'électricité, le bioGNV ou l'hydrogène.

2.3.2 - Accompagner l'optimisation de la chaîne logistique et la livraison du dernier kilomètre

La CAPM s'engage à accompagner l'évolution de la livraison du dernier kilomètre sur le territoire par le biais de moyens de transports décarbonés. En 2050, près de 70 % des marchandises livrées sur le territoire devront avoir recours au vélo ou autre moyen de locomotion décarboné pour le dernier kilomètre.

AXE 3
Développer un territoire attractif, qui valorise ses ressources locales

ORIENTATION 3.1 :
Développer les circuits courts alimentaires et soutenir une agriculture durable

3.1.1 - Développer les circuits courts et la vente alimentaire directe

3.1.2 - Promouvoir l'agriculture urbaine et l'alimentation locale

3.1.3 - Aider à l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles

ORIENTATION 3.2 :
Valoriser une économie locale durable

3.2.1 - Favoriser un éco-tourisme basé sur les atouts patrimoniaux du territoire

3.2.2 - Poursuivre l'accompagnement du monde de l'éducation et impliquer les acteurs de la culture pour sensibiliser la population aux enjeux écologiques et énergétiques

3.2.3 - Accompagner les commerces et acteurs économiques dans leur transition environnementale

ORIENTATION 3.3 :
Protéger les milieux aquatiques et renforcer le grand et petit cycle de l'eau

3.3.1 - Sécuriser la ressource eau en quantité et en qualité

3.3.2 - Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides

3.3.3 - Développer une stratégie de gestion des eaux pluviales

AXE 3 : DEVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, QUI VALORISE SES RESSOURCES LOCALES

3.1 - Développer les circuits courts alimentaires et soutenir une agriculture locale

L'agriculture est un secteur peu consommateur en énergie (1 %) et relativement peu émetteur en GES (3 %) à l'échelle du territoire. L'enjeu est de maintenir cette faible part et d'infléchir les émissions et consommations pour suivre les tendances des échelles supérieures, avec des objectifs de réduction de 3 % des émissions de GES et de 2 % des consommations énergétiques en 2030, et respectivement 12 % et 4 % en 2050.

La CA du Pays de Meaux vise néanmoins à faire de l'agriculture un secteur très important dans le cadre de la transition énergétique et écologique, qui sera sollicitée pour la production d'énergie (méthanisation, bois-énergie, etc.), l'atténuation (stockage de carbone) et l'adaptation au changement climatique (agriculture de proximité, pratiques durables et alternatives, etc.), et la réduction des polluants atmosphériques (NH₃ notamment). En outre, la collectivité mettra en place des actions visant à assurer sa résilience face au changement climatique (anticipation des périodes de sécheresse, ruissellements, etc.).

3.1.1 – Développer les circuits courts et la vente alimentaire directe

La CA du Pays de Meaux souhaite maintenir la capacité alimentaire du territoire, en développant des modes de circuits courts en lien avec les exploitations agricoles (vente à la ferme, marchés de producteurs, etc.). Le renforcement des circuits courts entrera en jeu pour limiter les émissions de GES liés aux transports des aliments.

L'ensemble de cet objectif pourra s'articuler autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), ainsi que d'autres projets locaux (unité de transformation des aliments).

Pistes d'actions issues des ateliers : Favoriser les circuits courts, développer des filières locales, créer des débouchés locaux

3.1.2 - Promouvoir l'agriculture urbaine et l'alimentation locale

La CA du Pays de Meaux vise à s'inscrire dans une agriculture durable et accompagner la résilience des systèmes agricoles face aux défis de la transition écologique et énergétique. Pour cela, la collectivité met en place des objectifs de limitation des intrants agricoles (engrais organiques, engrais minéraux, etc.) et de développement de la filière biologique et de l'agriculture raisonnée afin de diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques liées à l'agriculture.

La CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à poursuivre, mutualiser et coordonner les pratiques déjà engagées par certaines communes, avec des initiatives de gestion alternatives des milieux (zéro-phyto, d'éco-pâturage, fauches tardives, etc.), et de développer de nouvelles conventions avec les agriculteurs.

Les exploitations agricoles seront également encouragées à questionner leurs pratiques agricoles de manière à renforcer la capacité du sol à stocker du carbone et ainsi limiter le changement climatique. Les pratiques de conservation des sols et du petit patrimoine naturel (haies, bosquets, vergers, etc.) seront en outre favorisées.

3.1.3 - Aider à l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles

Le changement climatique et ses effets touchent le système agricole et les cultures qui sont exposées à d'avantage d'aléas (sécheresse, inondations, etc.). La CAPM vise donc à favoriser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux climatiques à venir, dans une réflexion globale d'adaptation.

Pistes d'actions issues des ateliers : Diversifier les cultures, adapter les cultures

3.2 - Valoriser une économie durable

La CAPM dispose d'une économie variée, basée en partie sur les atouts patrimoniaux dont elle dispose, notamment au travers d'acteurs comme Meaux Marne Ourcq Tourisme. L'ensemble des acteurs économiques ont leur rôle à jouer dans la transition environnementale du territoire.

3.2.1 - Favoriser un éco-tourisme basé les atouts patrimoniaux du territoire

La CAPM souhaite valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques de son territoire, avec l'appui de Meaux marne Ourcq Tourisme et les initiatives portées en matière d'écotourisme. Les actions tournées vers le tourisme fluvestre ou le cyclotourisme pourront être engagées.

Développer tourisme vert, développer la culture

3.2.2 – Poursuivre l'accompagnement du monde de l'éducation et impliquer les acteurs de la culture pour sensibiliser la population aux enjeux écologiques et énergétiques

La CA du Pays de Meaux porte plusieurs initiatives de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, avec les différents services de l'intercommunalité et d'autres acteurs du territoire (CPIE boucles de Marne, etc.). L'intercommunalité s'engage donc à poursuivre et renforcer ces initiatives afin de poursuivre et renforcer le volet sur la sensibilisation.

Pistes d'actions issues des ateliers : Education au DD à l'école, découverte de la pêche/biologie à l'école, éducation/sensibilisation au gaspillage, changement des comportements, sensibilisation de la jeunesse, éducation dès la maternelle, faire connaître, éducation scolaire

3.2.3 – Accompagner les commerces et acteurs économiques dans leur transition environnementale

Les secteurs du tertiaire et de l'industrie représentent une part non négligeable des consommations énergétiques et émissions de GES sur le territoire. Les évolutions réglementaires récentes et la crise de l'énergie impliquent la nécessaire transition environnementale de ces acteurs territoriaux.

La CAPM s'engage ainsi à accompagner les acteurs économiques dans des actions de sobriété, d'efficacité ou encore de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Actions/Objectifs issues des ateliers : écogestes dans le tertiaire (TEPOS), efficacité énergétique de l'industrie (TEPOS)

3.3 - Protéger les milieux aquatiques et renforcer le grand et petit cycle de l'eau

La CA du Pays de Meaux se trouve au cœur d'une boucle de la Marne, avec une vaste zone humide et un réseau hydrographique annexe. Le cycle de l'eau est aujourd'hui menacé par la crise climatique, qui amplifie les événements extrêmes : sécheresses, inondations, etc. Des actions doivent être entreprises dans la continuité de ce qui est entrepris pour l'ensemble du cycle de l'eau.

3.1 – Sécuriser la ressource en eau

Afin d'anticiper le développement démographique du territoire et surtout les effets de la crise climatique sur la ressource en eau, la CAPM s'engage à assurer la sécurisation de la ressource en eau potable.

Des actions seront mises en œuvre sur des travaux de connexions, sur les forages, etc.

3.2 - Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides

Les milieux aquatiques et notamment les zones humides sont aujourd'hui menacées par de nombreuses pressions d'origine anthropique : pollutions, activités humaines, changement climatique, etc. Ces milieux naturels apportent pourtant de nombreux services écosystémiques, et notamment une adaptation à la vulnérabilité climatique (atténuation des ICU, zones tampons lors des crues, réserve d'eau lors des sécheresses, etc.). Plusieurs acteurs travaillent actuellement sur les enjeux liés aux zones humides, notamment la CPIE des boucles de la Marne, la CAPM avec sa compétences GEMAPI, ou d'autres acteurs des syndicats en eaux.

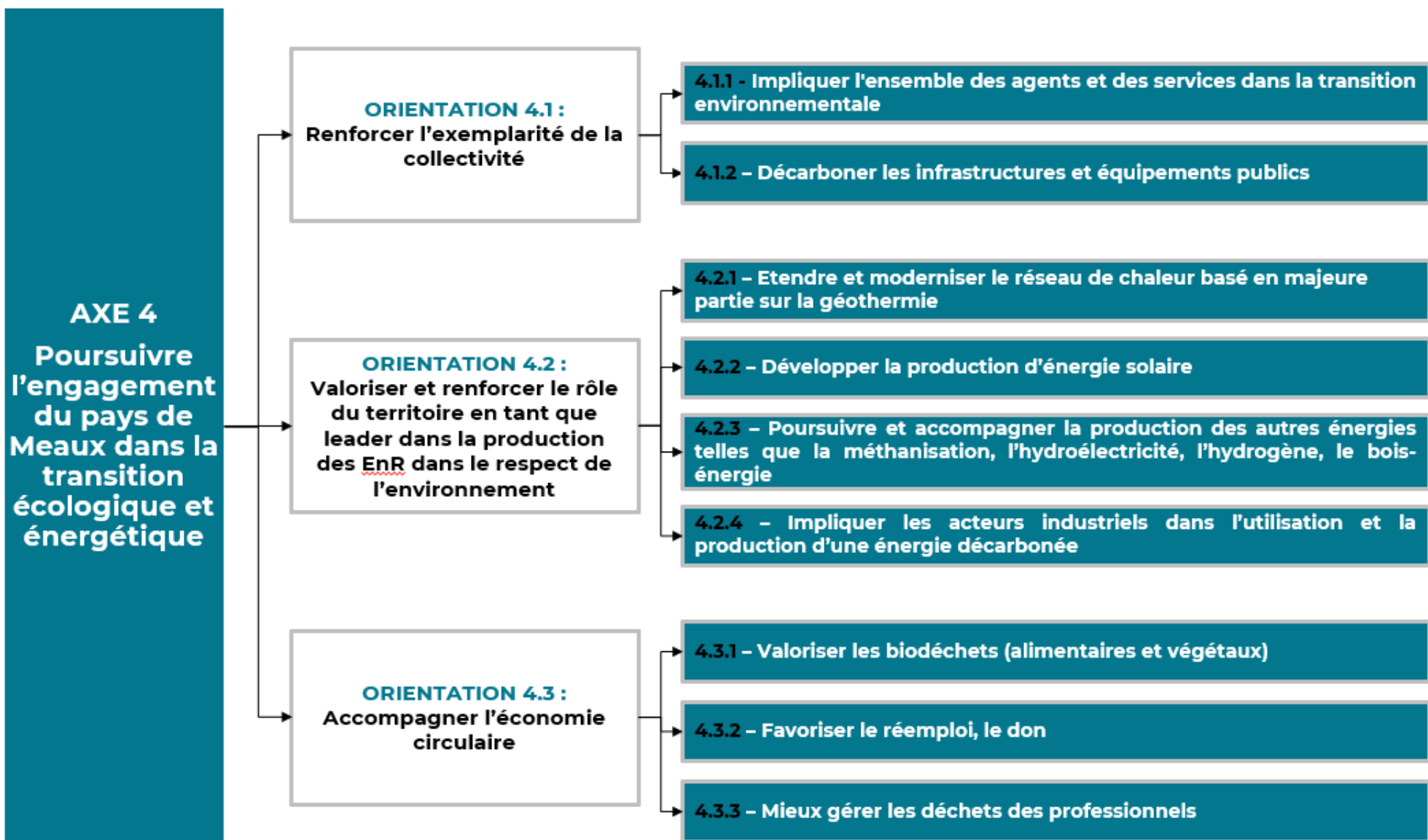
La CAPM s'engage ainsi à poursuivre les initiatives de préservation et restauration des cours d'eau et des zones humides.

Actions/objectifs issues des ateliers : remettre des zones humides en ville, rendre les rivières propres, préserver les ZH

3.3 - Développer une stratégie de gestion des eaux pluviales

En lien avec les milieux aquatiques et les risques naturels, la gestion des eaux pluviales constitue un enjeu prioritaire. La CAPM s'engage ainsi à développer une stratégie de gestion des EP à l'échelle de l'intercommunalité. L'utilisation d'outils règlementaires relatifs aux documents de planification (prescriptions graphiques, zonage, OAP...) constituera les actions privilégiées pour cette stratégie, en lien également avec un schéma directeur des eaux pluviales. Les acteurs liés à l'eau seront étroitement associés aux démarches.

Pistes d'actions issues des ateliers : mieux gérer les EP, obligatoire de récupération des EP dans les PC, équiper bâtiments publics avec récupérateur d'EP, respecter le circuit de l'eau, maintenir les ZH, entretenir les rivières et les rus, récupération des EP, infiltration à la parcelle



AXE 4 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DU PAYS DE MEAUX DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

4.1 - Renforcer l'exemplarité de la collectivité

Afin d'inciter l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire à s'engager dans la transition écologique et énergétique, la collectivité se doit d'être exemplaire, au travers d'actions de sensibilisation, de communication et d'affirmation de la transition écologique et énergétique.

4.1.1 - Impliquer l'ensemble des agents et des services dans la transition environnementale

Afin de renforcer le suivi, la communication et la démarche du PCAET, la CA du Pays de Meaux vise à renforcer l'implication des agents et élus dans les communes et la collectivité. Pour cela, elle vise à renforcer la sensibilisation dans les communes et fédérer un réseau « d'ambassadeurs » référents sur ces questions.

L'objectif sera également de faire remonter et centraliser l'ensemble des initiatives du territoire en matière de transition écologique et énergétique à l'échelle des communes.

Pistes d'actions issues des ateliers : Politiques de DD dans les marchés publics, assurer la formation de la collectivité au DD, augmenter les subventions des collectivités pour les nouveaux projets, rendre exemplaires les bâtiments publics, économie d'énergie des bâtiments communautaires

4.1.2 – Décarboner les infrastructures et équipements publics

Le parc bâti des collectivités fait également l'objet de fortes consommations énergétiques. La CAPM s'engage donc à décarboner les bâtiments publics, communaux et communautaires, au travers d'actions de rénovation thermique et de production locale d'EnR.

L'ensemble des bâtiments publics sera concerné (communes, CAPM, département, région, Etat).

4.2 - Valoriser et renforcer le rôle du territoire en tant que leader dans la production des EnR dans le respect de l'environnement

La CA du Pays de Meaux est un territoire pionnier en matière d'énergies renouvelables, qui repose sur un mix énergétique diversifié avec des installations majeures. La CA compte en effet un des plus grands réseaux de chaleur urbain de France fonctionnant à la géothermie, une usine d'incinération de déchets, plusieurs unités de méthanisation, ou plus récemment le plus grand parc solaire d'Ile-de-France à Meaux. L'ensemble de cette production permet de répondre à 7 % des besoins en consommations d'énergie.

Dans la continuité de cette production, la CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à augmenter sa capacité de production en énergies renouvelables, de manière à atteindre 1 250 GWh à horizon 2050, en pérennisant les installations existantes, diversifiant les modes de production, le tout en prenant compte des enjeux environnementaux présents sur le territoire.

4.2.1 - Etendre le réseau de chaleur basée en majeure partie sur la géothermie

L'engagement dans la transition énergétique du Pays de Meaux est illustré depuis 1980 par l'existence sur son territoire du réseau de chauffage urbain géothermique le plus important de France, alimenté à 60 % par cette énergie bas-carbone. Ce réseau alimente aujourd'hui près de 17 000 équivalents-logements à l'aide de 11 puits géothermiques et deux réseaux.

Véritable levier pour décarboner l'énergie utilisée dans le secteur du bâtiment, la CA du Pays de Meaux vise à étendre son réseau à de nouveaux logements et ainsi diminuer les émissions de GES liés au secteur résidentiel et tertiaire. L'objectif s'inscrit donc pleinement dans la mise en œuvre du schéma directeur du réseau de chaleur urbain de Meaux.

Pistes d'actions issues des ateliers : Favoriser le développement des réseaux de chaleur + Destination TEPOS consensus sur le développement de la géothermie

4.2.2 - Développer la production d'énergie solaire

L'énergie solaire constitue le principal potentiel d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire de la CA du Pays de Meaux, avec près de 600 GWh. Le parc solaire photovoltaïque de Meaux en produit actuellement 18, mais cette énergie reste minoritaire avec relativement peu d'autres installations individuelles.

C'est pourquoi la CA du Pays de Meaux s'engage, par cet objectif, à assurer 65 % de sa consommation en électricité par le développement de l'énergie solaire. Cela passera par des actions de promotion de l'énergie photovoltaïque, à la fois en toiture des bâtiments individuels (maisons particulières), collectifs, et communaux/communautaires et celles des entreprises, et également par des projets de fermes solaires dans la poursuite des études en cours, ainsi que sur les parkings (ombrières) en lien avec la SEM Pays de Meaux Solaire.

Relativement peu développée, la filière du solaire thermique sera développée pour assurer les besoins en chaleur par l'énergie solaire.

Pistes d'actions issues des ateliers : diversifier les installations photovoltaïques, étudier la durée de vie des installations, développer le solaire thermique, développer le solaire photovoltaïque + Vraie volonté de déployer la filière du solaire thermique à l'échelle du territoire (ateliers 1 et 2) + ombrières solaires



Le parc solaire de Meaux (Source : Actu.fr)

4.2.3 – Continuer l'expérimentation et la diversification du mix énergétique

La CA du Pays de Meaux peut compter sur un mix énergétique diversifié, qui couvre environ 7 % de ses besoins en énergie. La diversité des installations produit de l'électricité et de la chaleur issue de la géothermie, du solaire photovoltaïque, de la cogénération issue de l'incinération des déchets, ou encore de la méthanisation.

C'est dans cette optique que la CA du Pays de Meaux s'engage à continuer l'expérimentation d'utilisation de nouvelles sources d'EnR&R (solaire thermique, PAC, filière bois, chaleur fatale, etc.), tout en conservant le développement de toutes les énergies peu carbonées existantes (solaire PV, biogaz,

géothermie, etc.). L'objectif s'inscrira notamment en lien avec l'implantation de la centrale hydroélectrique de Meaux et le développement de la méthanisation.

Pistes d'actions : Méthanisation, UIOM, PAC, bois-énergie, etc.



L'unité de méthanisation Mahé Bioénergie, à Boutigny (Source : GRDF)

4.2.4 – Impliquer les acteurs industriels dans l'utilisation et la production d'une énergie décarbonée

Le secteur industriel représente près de 20 % de la consommation énergétique du territoire, et compte pour 27 % des émissions de GES, avec des acteurs industriels fortement consommateurs de gaz fossile. L'enjeu de décarbonation est ainsi particulièrement fort sur ce territoire encore relativement industrialisé. La CAPM s'engage ainsi à réduire de 60 % les émissions de GES et de 29 % les consommations énergétiques du secteur de l'industrie.

Les actions pourront passer par le développement d'une filière hydrogène pour la décarbonation des activités industrielles fonctionnant au gaz, la couverture des bâtiments en solaire photovoltaïque, ou encore l'utilisation de la chaleur fatale.

Actions/objectifs issus des ateliers : Filière hydrogène, développement de PV en toiture, chaleur fatale

4.3 - Gérer durablement les ressources dans une optique d'économie circulaire

Le secteur des déchets représente près de 10 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, principalement en raison de la présence de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Monthyon.

Dans le but de réduire ces externalités négative sur le climat, la CAPM s'engage à améliorer la gestion et la valorisation des déchets sur le territoire. Les déchets interviendront particulièrement dans la transition écologique et énergétique dans le cadre d'une amélioration de la valorisation énergétique.

4.3.1 - Valoriser les biodéchets (alimentaires et végétaux)

Les biodéchets représentent près de 30 % des tonnages de déchets collectés en France. Les récentes évolutions réglementaires vont apporter un cadre plus restrictif, en imposant notamment collectivités territoriales de proposer des moyens de collecte et de tri des déchets biodégradables d'ici à 2024.

La CA du Pays de Meaux s'engage ainsi à faire des biodéchets une ressource, en proposant des solutions de traitement adaptés, pour la valorisation organique (compost) ou énergétique

(méthanisation). Les actions développées interviendront en lien avec les acteurs de l'énergie (biogaz Meaux), de la gestion des déchets (service déchets, SMITOM) et d'autres acteurs.

Actions/objectifs issus des ateliers : augmenter la capacité de méthanisation, valorisation des biodéchets

4.3.2 – Favoriser le réemploi et le don

La CA du Pays de Meaux peut compter sur la ressourcerie Horizon, gérée par l'association ARILE, qui permet de collecter et recycler les objets (825 tonnes en 2021). Dans une optique d'économie circulaire, la CA du Pays de Meaux s'engage donc à poursuivre ces initiatives en renforçant le réemploi et le don des objets.

Actions/objectifs issus des ateliers : Développer des filières de recyclage, réduction des emballages, réduction des volumes de déchets, recyclage des plastiques, consignes



La ressourcerie Horizon (source : ARILE)

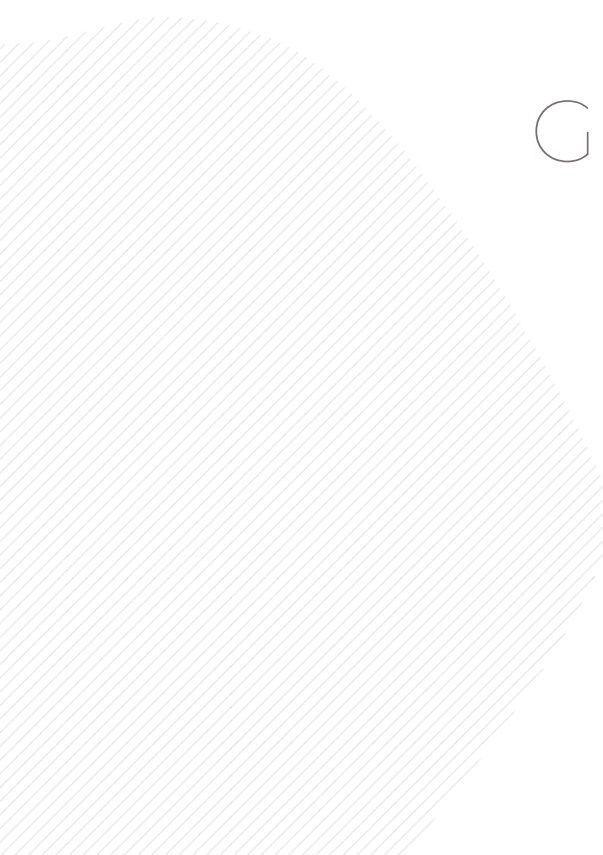
4.3.3 – Mieux gérer les déchets des professionnels

Les déchets du bâtiment représentent une part importante des tonnages de déchets sur le territoire, et pourrait s'accroître avec les travaux du Grand Paris et les divers travaux de rénovation et de construction. La CA du pays de Meaux s'engage donc à gérer ces déchets pour réduire au maximum les externalités négatives y étant associées.

Actions/objectifs issus des ateliers : Développer des filières de recyclage, mettre en place une offre géographique en ressourcerie, favoriser le troc

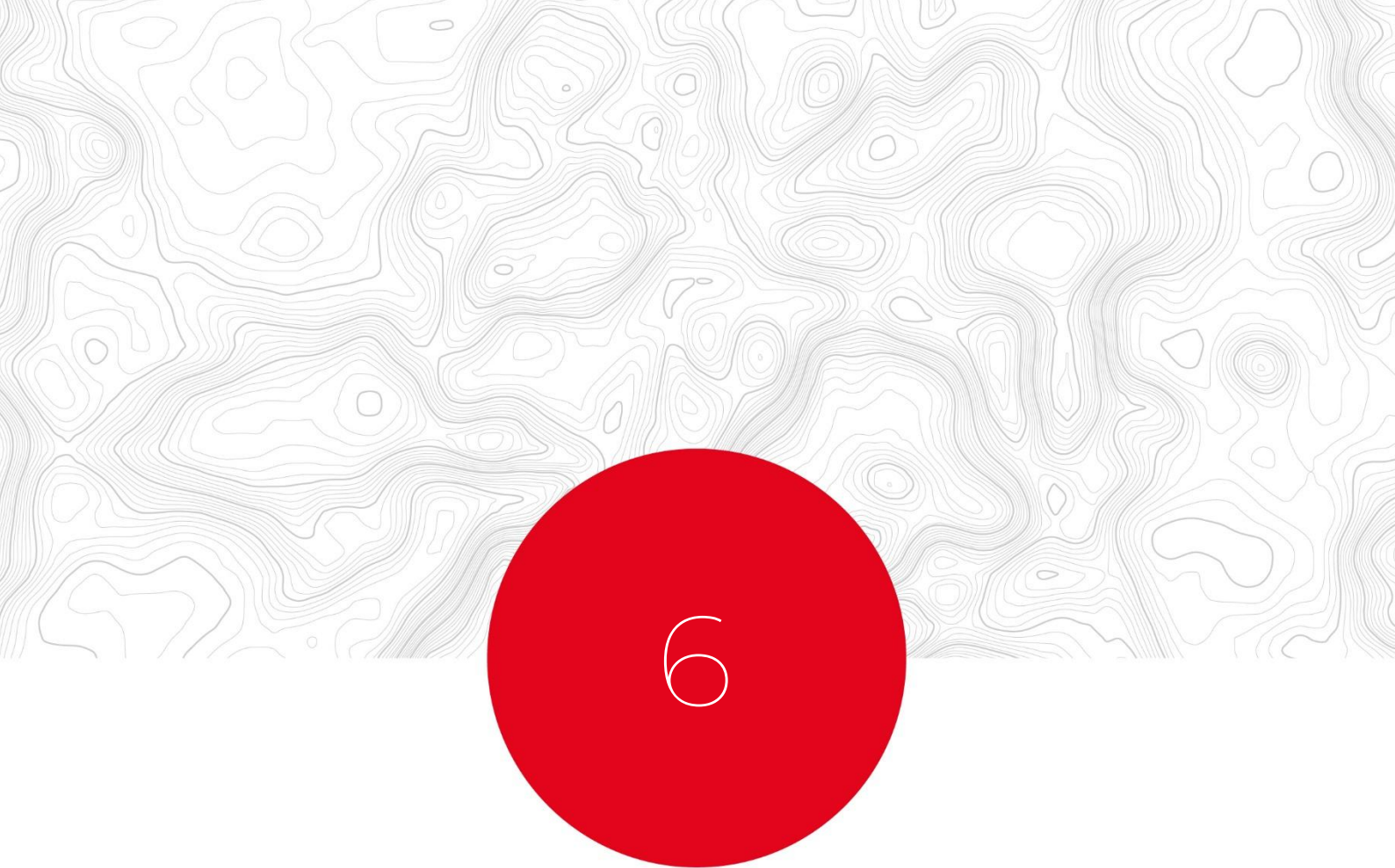


5



GLOSSAIRE

CA : Communauté d'agglomération	PLH : Plan Local de l'Habitat
CAPM : Communauté d'agglomération du Pays de Meaux	PLU : Plan Local d'Urbanisme
DCE : Directive cadre sur l'Eau	PPRi : Plan de Prévention des Risques d'Inondations
DDT : Direction Départementale des Territoires	PPRn : Plan de Prévention des Risques Naturels
EEE : Espèce Exotique Envahissante	PPRt : Plan de Prévention des Risques Technologiques
EES : Evaluation Environnementale Stratégique	RPG : Registre Parcellaire Graphique
ENS : Espaces Naturels Sensibles	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPRI : Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation	SAU : Surfaces Agricoles Utiles
IGN : Inventaire Géographique National	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
INPN : Inventaire National du Patrimoine naturel	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
GEMAPI : La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations	SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
GES : Gaz à Effet de Serre	SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
kV : KiloVolt	SMITOM : Syndicat Mixte du Traitement des Ordures Ménagères
LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte	SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité des Territoires
PAPI : Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations	SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
PAQA : Le Plan d'Action Qualité de l'Air	SRGI : La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
PEB : Plan d'Exposition au Bruit	TMD : Transport de Matières Dangereuses
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial	TRI : Territoire à Risque Important d'Inondation
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation	TVB : Trame Verte et Bleue
PGS : Plans de Gêne Sonore	ZAN : Zéro Artificialisation Nette
PREPA : Plan National de Réduction des Emissions de polluants atmosphériques (PREPA	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	ZIP : Zone Industriale-Portuaire
PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'énergie	ZPPA : Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation	ZPS : Zone de Protection Spéciale Natura 2000
PDU : Plan de Déplacements Urbains	



6



ANNEXES

CONSUMMATIONS ENERGETIQUES ET EMISSIONS DE GES DES SCENARIOS

Scénario tendanciel

Tableau récapitulatif des consommations d'énergie, par secteurs, dans le scénario fil de l'eau

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	12 GWh	15,7 GWh	13,8 GWh	30,8 %	15,3 %
Industrie	555 GWh	525 GWh	500 GWh	-5,5 %	-9,9 %
Bâtiment	1 352 GWh	1 293 GWh	1 260 GWh	-4,4 %	-6,8 %
dont Résidentiel	824 GWh	788 GWh	768 GWh	-4,4 %	-6,8 %
dont Tertiaire	528 GWh	505 GWh	492 GWh	-4,4 %	-6,8 %
Transport	577 GWh	572 GWh	522 GWh	-0,9 %	-9,6 %
TOTAL	2 496 GWh	2 408 GWh	2 295 GWh	-3,7 %	-8,1 %

Tableau récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre, par secteurs, dans le scénario fil de l'eau

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	15,2 kteqCO ₂	15,1 ktCO ₂ eq	15,0 ktCO ₂ eq	-0,7 %	-1,5 %
Industrie	153,6 kteqCO ₂	142,9 ktCO ₂ eq	130,2 ktCO ₂ eq	-6,9 %	-15,2 %
Déchets	54 kteqCO ₂	50,2 ktCO ₂ eq	45,8 ktCO ₂ eq	-6,9 %	-15,2 %
Bâtiment	154,4 kteqCO ₂	143,7 ktCO ₂ eq	131 ktCO ₂ eq	-6,9 %	-15,2 %
dont Résidentiel	97 kteqCO ₂	90,3 ktCO ₂ eq	82,3 ktCO ₂ eq	-6,9 %	-15,2 %
dont Tertiaire	57,4 kteqCO ₂	53,4 ktCO ₂ eq	48,7 ktCO ₂ eq	-6,9 %	-15,2 %
Transport	168,4 kteqCO ₂	155,5 ktCO ₂ eq	140,1 ktCO ₂ eq	-7,7 %	-16,8 %
TOTAL	545,6 kteqCO ₂	507,5 ktCO ₂ eq	462,0 ktCO ₂ eq	-7,0 %	-15,3 %

Scénario réglementaire

Tableau récapitulatif des consommations d'énergie, par secteurs, dans le scénario réglementaire

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	12 GWh	10,5 GWh	7 GWh	-12,4 %	-41,6 %
Industrie	555 GWh	461 GWh	308 GWh	-16,9 %	-44,6 %
Bâtiment	1 352 GWh	1 122 GWh	838 GWh	-17,0 %	-44,7 %
dont Résidentiel	824 GWh	684 GWh	456 GWh	-17,0 %	-44,7 %
dont Tertiaire	528 GWh	438 GWh	292 GWh	-17,0 %	-44,7 %
Transport	577 GWh	473 GWh	315 GWh	-18,0 %	-45,3 %
TOTAL	2 496 GWh	2 068 GWh	1 378 GWh	-17,2 %	-44,8 %

Tableau récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre, par secteurs, dans le scénario réglementaire

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	15,2 kteqCO ₂	13,0 ktCO ₂ eq	8,5 ktCO ₂ eq	-14,7 %	-43,9 %
Industrie	153,6 kteqCO ₂	109,4 ktCO ₂ eq	33,0 ktCO ₂ eq	-28,8 %	-78,5 %
Déchets	54 kteqCO ₂	38,1 ktCO ₂ eq	20,8 ktCO ₂ eq	-29,4 %	-61,5 %
Bâtiment	154,4 kteqCO ₂	90,3 ktCO ₂ eq	10 ktCO ₂ eq	-41,5 %	-93,5 %
dont Résidentiel	97 kteqCO ₂	56,7 ktCO ₂ eq	6,3 ktCO ₂ eq	-41,5 %	-93,5 %
dont Tertiaire	57,4 kteqCO ₂	33,6 ktCO ₂ eq	3,7 ktCO ₂ eq	-41,5 %	-93,5 %
Transport	168,4 kteqCO ₂	129,9 ktCO ₂ eq	5,2 ktCO ₂ eq	-22,9 %	-96,9 %
TOTAL	545,6 kteqCO ₂	380,6 ktCO ₂ eq	77,6 ktCO ₂ eq	-30,2 %	-85,8 %

Scénario Négawatt

Tableau récapitulatif des consommations d'énergie, par secteurs, dans le scénario Négawatt

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	12 GWh	10,6 GWh	10,7 GWh	-12,0 %	-11,1 %
Industrie	555 GWh	415 GWh	281 GWh	-25,3 %	-49,4 %
Bâtiment	1 352 GWh	1 042 GWh	617 GWh	-22,9 %	-54,4 %
dont Résidentiel	824 GWh	635 GWh	376 GWh	-22,9 %	-54,4 %
dont Tertiaire	528 GWh	407 GWh	241 GWh	-22,9 %	-54,4 %
Transport	577 GWh	399 GWh	236 GWh	-30,9 %	-59,0 %
TOTAL	2 496 GWh	1 866 GWh	1 144,5 GWh	-25,3 %	-54,1 %

Tableau récapitulatif des émissions de gaz à effet de serre, par secteurs, dans le scénario réglementaire

Secteur	2018	2030	2050	Evolution 2018-2030	Evolution 2018-2050
Agriculture	15,2 kteqCO ₂	11,9 ktCO ₂ eq	7,8 ktCO ₂ eq	-21,4 %	-48,4 %
Industrie	153,6 kteqCO ₂	97,2 ktCO ₂ eq	23,6 ktCO ₂ eq	-36,7 %	-84,6 %
Déchets	54 kteqCO ₂	34,2 ktCO ₂ eq	8,3 ktCO ₂ eq	-36,7 %	-84,6 %
Bâtiment	154,4 kteqCO ₂	76,7 ktCO ₂ eq	2,6 ktCO ₂ eq	-50,3 %	-98,3 %
dont Résidentiel	97 kteqCO ₂	48,2 ktCO ₂ eq	1,6 ktCO ₂ eq	-50,3 %	-98,3 %
dont Tertiaire	57,4 kteqCO ₂	28,5 ktCO ₂ eq	1,0 ktCO ₂ eq	-50,3 %	-98,3 %
Transport	168,4 kteqCO ₂	83,0 ktCO ₂ eq	0,4 ktCO ₂ eq	-50,7 %	-99,8 %
TOTAL	545,6 kteqCO ₂	303,1 ktCO ₂ eq	42,7 ktCO ₂ eq	-44,5 %	-92,2 %



CITADIA



CITADIA
CONSEIL



CITADIA
DESIGN



EVEN
CONSEIL



AIREPUBLIQUE



MERC/AT

www.citadia.com • www.citadiavision.com